

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
- F A O -**

**EVALUATION DES IMPORTATIONS ET AIDES
ALIMENTAIRES PAR RAPPORT A L'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE : EVIDENCE PAR L'ETUDE DE CAS.**

REPUBLIQUE DU TCHAD

DECEMBRE 2004



Carte de la République du Tchad (DSRP, 2003)

S O M M A I R E

LISTE DES ABREVIATIONS

RESUME :

1.	Principales conclusions	6
2.	Recommandations	9

SECTION I : INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1.	INTRODUCTION	12
1.1.1.	Objet de l'étude	12
1.1.2.	Description de la méthodologie de l'étude	13
1.2.	CONTEXTE DE L'ETUDE	14
1.2.1.	Contexte géographique et démographique	14
1.2.2.	Contexte macro-économique	14
1.2.3.	Contexte socio-économique	15

SECTION II : DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

2.1.	DISPONIBILITE ET BESOINS ALIMENTAIRES	16
2.2.	SITUATION NUTRITIONNELLE	19
2.3.	STRUCTURES ET TENDANCES DES IMPORTATIONS	20
2.4.	CAPACITES DU PAYS A SATISFAIRE SES BESOINS	20
2.5.	ZONES A DEFICIT CEREALIER :ZONES ET GROUPES VULNERABLES	23
2.5.1.	Définition de degrés de vulnérabilités	23
2.5.2.	Zones et Groupes vulnérables	23
2.6.	ALIMENTATION DANS LE BUDGET DES MENAGES	24

SECTION III : EVOLUTION ET TENDANCES DE L'APPUI ACCORDE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

3.1.	IMPORTANCE DU SECTEUR AGRICOLE DANS LE PAYS	25
3.2.	DEFIS ET OPPORTUNITES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	25
3.3.	EVOLUTION ET TENDANCES DE L'APPUI AU SECTEUR Agricole	26

**SECTION IV : IMPACT DE LA DEPENDANCE DU PAYS VIS A VIS DE L'IMPOR-
TATION ET DE L'AIDE ALIMENTAIRE**

**SECTION V : MESURES POUR ASSURER DURABLEMENT LA SECURITE
ALIMENTAIRE**

5.1	IDENTIFICATION DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	32
	5.1.1. Stratégie de développement du Tchad	32
	5.1.2. Opportunités de développement agricole	33
5.2.	MESURES DE SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	36
	5.2.1. Mesures de soutien préconisées	36
	5.2.2. Stratégie de sécurité alimentaire	38
5.3.	EVALUATION DES REPERCUSSIONS DES MESURES ADOPTÉES PAR RAPPORT A L'OMC	38
5.4.	PLAN D' ACTIONS DE MESURES DE SOUTIEN	39
	5.4.1. Description du Plan d'Actions	39
	5.4.2. Evaluation de la capacité du pays à couvrir ses dépenses	40
5.5.	RENTABILITE DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION LOCALE	41
VI.	<u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	
6.1.	Principaux résultats de l'étude	42
6.2.	Coûts liés aux mesures de soutien préconisées	43
	LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS	46
	A N N E X E S	47

LISTE DES ABREVIATIONS

CAS	Crédit d'Ajustement Structurel
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-Sahariens
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSSA	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire
CST	Compagnie Sucrière du Tchad
DSA	Division la Statistique Agricole
ECOSIT	Étude sur la Consommation et le Secteur Informel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et Croissance
IPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MCT	Manufacture des Cigarettes du Tchad
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONADEH	Office National de Développement de l'Horticulture
ONDR	Office National de Développement Rural
ONG	Organisation non-Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMTRA	Plan à Moyen Terme de la Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
SIDA	Syndrome Immuno-Déficiences Acquis
SENAREC	Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités
SODELAC	Société du Développement du Lac
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
USD	United States Dollar's

RESUME:

I. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE :

1.1. Objectif de l'étude :

Face à l'insécurité alimentaire et à la faible performance de leur agriculture, de nombreux pays de l'Afrique Subsaharienne ont implicitement adopté une stratégie axée sur les importations commerciales et les aides alimentaires pour couvrir leurs besoins alimentaires. Pourtant, la plupart de ces pays dispose du potentiel requis pour produire plus que leurs propres besoins.

Les effets d'une telle stratégie sur le développement agricole et la promotion d'une sécurité alimentaire durable en Afrique constituent les questions centrales de cette étude qui va concerner neuf (9) pays africains au Sud du Sahara dont le Tchad. Plus précisément, l'étude analysera dans le cas du Tchad, la situation du secteur agricole, la dépendance du pays vis à vis des importations et aides alimentaires, le soutien accordé au développement du secteur agricole dans les perspectives de sécurité alimentaire et de la croissance économique.

1.2. Contexte de l'étude :

Malgré la prépondérance de l'agriculture dans l'économie du Tchad, le secteur est confronté à d'énormes contraintes et n'arrive pas toujours à répondre aux besoins alimentaires de la population, dont le taux de croissance est estimé à 2,4 %. La production agricole nationale, soumise aux divers aléas naturels, peut varier d'une année à une autre à des proportions importantes, créant une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente, que chaque année le pays s'efforce de résorber par des importations commerciales et des aides alimentaires.

Les déficits alimentaires enregistrés régulièrement à l'échelle nationale, plus ou moins importants selon les années, constituent un important handicap à la réalisation des objectifs de lutte contre la faim et de réduction de la pauvreté dans le pays. Pourtant, le Tchad ne manque pas d'atouts pour le développement de son agriculture avec ses 39 Millions d'hectares de terres cultivables dont 335.000 hectares facilement irrigables, ses ressources animales et halieutiques importantes et toujours en progression et ses abondantes ressources en eaux souterraines et de surface.

Les causes de cette faible performance de l'agriculture tchadienne sont multiples dont les principales sont le faible niveau de soutien aux services d'appui aux producteurs, qui n'a pas favorisé le développement des technologies agricoles modernes, le faible niveau d'investissements structurants qui na pas favorisé le désenclavement du pays et le développement des infrastructures rurales de communication et de stockage. .

Selon des estimations réalisées sur la base des données fournies par le service national des statistiques agricoles au cours des dix dernières années, la production s'accroît régulièrement à un taux annuel moyen de 1 %, alors que les besoins de consommation augmentent de 2,3 %. Dans ces conditions, si des mesures adéquates ne sont pas préconisées pour une amélioration des performances du secteur agricole, l'insuffisance des disponibilités céréalieres ne pourrait être résorbée que par des importations. Par conséquent, le pays restera tributaire des importations commerciales et des aides alimentaires d'urgence pour satisfaire les besoins alimentaires de ses populations, dont le taux de croissance annuel (2,4 %) demeure relativement important.

1.3. Principaux résultats de l'étude :

L'analyse des données disponibles sur les productions agricoles et les importations alimentaires (importations commerciales et aides alimentaires) au cours de dix (10) dernières années, allant de la campagne agricole 1994/1995 à celle de 2003/2004, ont permis d'aboutir aux principales conclusions suivantes :

i) Les céréales occupent une place prépondérante dans l'alimentation des populations tchadiennes, même si les tubercules commencent à prendre de l'importance dans la satisfaction des besoins alimentaires des populations de la zone méridionale du pays.

ii) La production nationale en céréales ne permet pas de couvrir les besoins du pays. La disponibilité en céréales, moyenne des dix (10) dernières années, qui est de 921.490 tonnes, ne permet à la population tchadienne estimée à 8,13 Millions en 2003, de ne disposer que de 113 kg/an et par personne, bien inférieure à la norme officielle de besoins céréaliers annuels pour le Tchad qui est de 159 kg/an.

iii) Les importations alimentaires viennent chaque année combler le déficit céréalier du pays dont l'importance est fonction des aléas climatiques (sécheresse, inondation, pullulation des déprédateurs). Au cours des dix (10) dernières années, les importations commerciales et aides alimentaires en céréales sont estimées à 892.665 tonnes, soit une moyenne annuelle de 89.266 tonnes. En réalité, les importations céréalieres sont beaucoup plus importantes. mais mal connues à cause de la fraude et l'absence ces dernières années d'un système centralisateur de données au service de Douane.

iv) Les importations céréalieres concernent essentiellement le riz et le blé, avec une prédominance du blé qui représente à lui seul les 70 % des importations du pays. Cette prédominance du blé est probablement due à la place que le pain de farine de blé occupe ces dernières années dans l'alimentation des populations urbaines ;

v) Une tendance à l'accroissement des importations du blé dont les quantités importées sont passées de 50.000 tonnes en 1994 à 95.000 tonnes en 2002 et 73.000 tonnes en 2003. ;

vi) Une part relativement constante (5 à 6 %) des importations céréalieres dans la satisfaction des besoins céréaliers du pays, exception faite de l'année 2002 où elle a atteint 13,5 %. Même si ces données sont nettement inférieures aux réalités, elles prouvent à suffisance la grande dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires céréalieres ;

vii) La dépendance du pays des importations ne semble pas être un choix délibéré du Gouvernement tchadien. Elle résulte de la mauvaise mise en œuvre de la politique sectorielle qui se caractérise par un soutien insuffisant et un désengagement prématuré de l'Etat de certaines fonctions et activités.

1.4. Appui au développement de l'Agriculture :

Malgré l'importance du secteur agricole dans l'économie du pays, sa part dans le budget national d'investissement de l'Etat au cours de six dernières années représente 13 %. Ce taux est relativement faible, vue les énormes besoins d'investissements en infrastructures rurales dont le secteur nécessite pour améliorer sa performance et être en mesure d'assurer durablement la sécurité alimentaire du pays.

D'autres mesures d'appui basées sur l'adoption et la mise en œuvre d'une politique de soutien à la production agricole doivent être préconisées. Deux types de mesures paraissent essentiels :

- i) mesures incitatives pour rendre l'activité agricole rentable et encourager les investissements dans le secteur ;
- ii) mesures visant à rendre l'environnement favorable à la production agricole..

Les mesures incitatives que l'Etat peut préconiser sont nombreuses,, mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- la politique des prix à la production afin de permettre aux producteurs de bénéficier de prix suffisamment rémunérateurs. Une hausse de prix pourrait entraîner une augmentation de la production et encourager les producteurs à l'adoption plus généralisée des pratiques culturales intensives et durables.
- La politique d'exonération des taxes par la suppression des toutes formes de taxes sur les intrants (engrais, semences, plants et produits phytosanitaires) et les matériels (charrues, charrettes, tracteurs, motopompes etc...) agricoles pour favoriser une intensification rapide de la production agricole ;
- La politique de soutien directe (subventions) aux services d'appui aux producteurs: (vulgarisation, formation et recherche) pour favoriser l'adoption rapide par les producteurs des techniques disponibles et améliorer leur productivité et leurs revenus.

Ces mesures incitatives doivent être accompagnées par d'autres mesures visant la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole. Il s'agit notamment :

- des investissements structurants dans des domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport ;
- du crédit agricole viable et accessible aux producteurs, à travers la mise en place d'un fonds de garantie ou d'une ligne de crédit dans les banques de la place et un soutien aux Institutions de Micro-Finances en pleine structuration;
- de la promotion des unités industrielles de transformation en accordant des facilités aux privés et en assurant leurs formations en cas des besoins..

1.5. Mesures pour une sécurité alimentaire durable:

La stratégie nationale visant le renforcement de la sécurité alimentaire s'articule autour de trois (3) principaux axes qui sont : i) l'accroissement durable des volumes de productions agricoles, ii) la mise en place d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations fiables sur la sécurité alimentaire pour l'alerte rapide et iii) la constitution d'un stock national physique et financier de sécurité alimentaire pour la gestion des crises alimentaires.

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule autour des cinq (5) Programmes prioritaires suivants :

- **Maîtrise de l'eau** : Il s'agit de développer les capacités de production locale en s'appuyant sur la maîtrise des ressources en eau. A cet effet trois sous composantes

ont été retenues :i) le développement et la mise en valeur de petits périmètres irrigués, ii) le développement des cultures maraîchères et fruitières périurbaines et iii) la consolidation des acquis de la SODELAC

- **Accroissement des taux d'équipement des exploitations agricoles et d'utilisation des intrants agricoles** :les faibles taux d'équipement agricole et d'utilisation des fertilisants en agriculture au Tchad ont été identifiés comme facteurs limitant de l'intensification de la production.
- **Renforcement des capacités nationales de lutte contre les ennemis des cultures** .:Les pertes liées aux dégâts causés par les ravageurs et les maladies sont estimées annuellement à environ 30 % des récoltes, constituant ainsi un domaine où existe une marge d'accroissement de la production agricole.
- **Appui à la production des semences améliorées** : la mise en œuvre de ce programme semencier, permettra de structurer la filière semences et de relancer les activités de production et de distribution des semences au Tchad, conditions sine qua non d'accroître de manière durable la production agricole et d'avoir un impact sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.
- **Renforcement des services d'appui aux producteurs et des services pourvoyeurs d'information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce** : Cette composante permettra d'assurer le financement du conseil agricole (vulgarisation, formation) de la recherche et du système d'informations sur la sécurité alimentaire.

Le coût global de ces programmes est estimé à 59,221 Milliards de Francs CFA et devra permettre non seulement d'accroître la production du riz, du blé et du maïs grâce aux possibilités d'intensification qui vont offrir la maîtrise de l'eau et la fourniture d'intrants, mais aussi de sécuriser la production du pénicillaire et du sorgho grâce aux aménagements des diguettes. Ces investissements offriront également les opportunités d'améliorer les infrastructures de stockage et créer les conditions d'un réel développement du secteur agroalimentaire.

II RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE:

L'étude fait apparaître une totale dépendance du pays des importations commerciales et des aides alimentaires pour résorber ses déficits céréaliers et accroître la disponibilité alimentaire. Que faut-il faire pour que le pays puisse assurer durablement sa sécurité alimentaire?

L'Étude a conclu sur une série de mesures de soutien qui peuvent être classées en deux (2) catégories selon que leur mise en œuvre nécessite la mobilisation des ressources financières importantes ou pas. En effet, si certaines mesures nécessitent des moyens financiers importants pour leur réalisation, d'autres ne nécessitent que de choix d'options politiques.

En outre, en dehors du fait qu'il soit absolument nécessaire pour le Tchad de mobiliser les ressources humaines matérielles et financières pour accroître durablement la production agricole, il apparaît aussi nécessaire d'œuvrer pour améliorer la qualité de l'information, élément indispensable pour les prises de décisions. Ces considérations conduisent à retenir deux types de recommandations :celles adressées aux partenaires en développement du Tchad et celles orientées à l'endroit du Gouvernement.

2.1. Recommandations à l'endroit des partenaires au développement :

Les partenaires au développement doivent appuyer les efforts du Gouvernement du Tchad pour relancer les activités de production agricole à travers :

1. Une amélioration de la collecte et la diffusion des données sur le secteur agricole, notamment en :

- appuyant la collecte et la diffusion des données statistiques fiables de la production agricole à travers l'enquête agricole annuelle, et des données sur les importations dont les limites ont été déjà relevées; .
- réalisant le Recensement Général de l'Agriculture, le dernier datant des années 70, afin d'améliorer la base de sondage des enquêtes et d'élaborer des outils pour la collecte des données relatives à toutes les principales productions agricoles et aux moyens de production dont disposent les producteurs.
- conduisant des études pour voir l'opportunité de passer du bilan céréalier à la faisabilité du bilan alimentaire. Ce souci est dicté par la nécessité de prendre en compte la contribution des produits animaux et des produits végétaux provenant des légumineuses et des plantes à racines et tubercules. Le bilan céréalier, principal instrument utilisé pour la prévention et la gestion de la situation alimentaire au Tchad et dans les autres pays membres du CILSS paraît désormais insuffisant à cause de changements intervenus dans les habitudes alimentaires des populations.

2. Une orientation de l'aide alimentaire vers des actions de développement, par la généralisation du système « Vivres Contre Travail (VCT) » et l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'Oeuvre). Une priorité pourrait être donnée aux réalisations des infrastructures rurales (aménagement des bas fonds, construction des pistes rurales, infrastructures de stockage);

3. Un appui au secteur privé pour que les services aux producteurs soient pleinement assurés et afin que l'accès aux facteurs de production puisse être garantie pour tous les producteurs qui souhaitent intensifier leur production;

4. une assistance au Gouvernement pour l'extension des résultats obtenus au cours de la phase pilote du PSSA, notamment dans le domaine des composantes Maîtrise de l'eau, Intensification et Diversification.

2.2. Recommandations à l'endroit du Gouvernement :

Les productions agricoles et notamment céréalières au Tchad sont fortement dépendantes des conditions climatiques. La politique d'une sécurité alimentaire durable doit être bâtie sur i) la maîtrise de l'eau axée sur une mobilisation des ressources en eau aussi bien souterraines que de surface, ii) l'intensification de la production et l'amélioration de la productivité grâce à l'utilisation des intrants et iii) la promotion des prix suffisamment rémunérateurs à la production, facteur de motivation pour les producteurs.

Le concept de sécurité alimentaire mérite de bénéficier d'une plus large vulgarisation dans une vision prenant en compte les dimensions des disponibilités, d'accessibilité et de stabilité mais aussi les dimensions éducationnelles et culturelles, basées sur les habitudes de consommation des populations de chaque zone agro-écologique du pays et en milieu urbain.

Les données collectées font apparaître une forte dépendance du Tchad des importations commerciales et des aides alimentaires pour la satisfaction des besoins alimentaires du pays. Même si les données disponibles, sous évaluées, ne permettent pas d'appréhender l'ampleur de la situation et des effets qui en résultent, des mesures doivent être envisagées pour une meilleure adéquation des orientations politiques du pays avec le niveau de soutien pour le développement de son agriculture.

Pour inverser cette situation, le Gouvernement doit élaborer une politique agricole basée sur une très bonne connaissance des coûts d'opportunités de différentes spéculations vivrières de manière à :

- orienter ses efforts de soutien vers celles qui permettent un réel gain de productivité et de rentabilité, sur la base des acquis du PSSA;
- Privilégier les productions nécessitant peu d'investissement et ayant une faible dépendance des aléas climatiques telles les plantes à racines et tubercules;
- Adopter une politique de subventions pour améliorer le niveau d'équipements en matériel de labour et de transformation des produits;
- Promouvoir une politique des prix à la production suffisamment rémunérateurs pour encourager les producteurs à accroître leurs productions et leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et moderniser leurs moyens de production.

SECTION I : INTRODUCTION ET CONTEXTE:

1.1. INTRODUCTION:

1.1.1. Objet de l'étude :

Selon les estimations de la FAO, 186 Millions d'Africains sont aujourd'hui sous-alimentés et plus de la moitié des Africains au Sud du Sahara vivent avec moins d'un dollar par jour. Parmi les principales causes de cette situation se trouvent les mauvaises performances du secteur agricole en terme de production et de productivité, rendant le continent victime de l'insécurité alimentaire et tributaire des aides alimentaires et des importations commerciales pour satisfaire ses besoins.

La faiblesse de l'appui à l'agriculture et au secteur agro-alimentaire semble être à l'origine de cette situation. IL semble même que plusieurs pays africains, bien que disposant de potentiels requis pour produire plus que leurs besoins, adoptent tacitement des stratégies de dépendance accrue vis à vis des importations commerciales et de l'aide alimentaire, au point d'en devenir perpétuellement tributaire.

C'est face à ce constat que la FAO, à travers sa Sous-Division de l'Analyse des Politiques Agricoles (RAFP) et son Unité de l'Analyse des Politiques Agricoles (SAFP), s'est intéressée aux causes de cette situation et a décidé de conduire la présente étude sur «**l'évaluation des importations et des aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture**», afin de mettre en évidence ce qui apparaît comme de choix politiques des Gouvernements de certains pays de l'Afrique Subsaharienne à privilégier les importations commerciales et les aides alimentaires au détriment d'un soutien au développement de leur secteur agricole.

L'étude va concerner 9 pays de l'Afrique Subsaharienne confrontés à l'insécurité alimentaire dont le Tchad. Elle doit permettre de: i) décrire et analyser la situation de sécurité alimentaire dans le pays, ii) analyser les tendances de l'appui accordé au développement du secteur agro-alimentaire, iii) évaluer l'impact de la dépendance du pays vis-à-vis des importations et aides alimentaires et iv) déterminer les types d'appui sur le plan politique et d'investissements pour que le secteur agricole national puisse assurer durablement la sécurité alimentaire et le développement économique du pays.

Le Tchad, bien qu'il vienne de démarrer l'exploitation de ses ressources pétrolières en 2003, demeure un pays à vocation agricole, confronté à l'insécurité alimentaire et aux faibles performances de son agriculture qui continue à occuper environ 80 % de sa population active et à contribuer pour près de 40 % au PIB.

Malgré sa prépondérance dans l'économie du pays, le secteur agricole reste confronter à d'énormes contraintes ne lui permettant pas de répondre toujours aux besoins alimentaires de la population, dont le taux de croissance est estimé à 2,4 %. La production agricole, soumise aux divers aléas climatiques, est faible et peu stable. Elle peut varier d'une année à une autre à des proportions très importantes, créant une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente, que chaque année le pays s'efforce de résorber par des importations commerciales et des aides alimentaires d'urgence.

Pourtant, le pays dispose d'importantes ressources naturelles pouvant lui permettre d'amorcer un développement agricole durable pour peu que le secteur agricole bénéficie d'un soutien conséquent pour son développement. La présente étude offre une opportunité d'analyser la situation du Tchad par rapport à cette problématique.

La ligne directrice de l'étude conduit à faire un état de lieu de la situation de l'agriculture du Tchad par l'établissement d'un diagnostic de la production agricole en termes de volumes de productions et de disponibilité alimentaire au cours des dix (10) dernières années et des efforts consentis par le pays en terme de soutien au secteur agricole, sur le plan politique et d'investissements, pour faire face à l'insécurité alimentaire et aux besoins de la croissance de l'économie.

1.1.2. Brève description de la méthodologie de l'étude:

Conformément aux Termes de Référence de l'étude, la méthodologie adoptée est basée essentiellement sur une recherche documentaire. La liste de la plupart des documents consultés figure en annexe 3 du rapport. La recherche documentaire a été parfois complétée par des interviews des personnes impliquées dans la collecte, le traitement et la gestion des informations relatives à la sécurité alimentaire, aux productions agricoles et aux importations commerciales et aides alimentaires.

Au cours de cette étude documentaire, une importance particulière a été accordée à l'identification des informations pouvant étayer l'état de la sécurité alimentaire au Tchad, les politiques agricoles élaborées pour y faire face, les stratégies mises en œuvre et le soutien apporté au développement du secteur agricole.

Toutes les données disponibles à la Division de la Statistique Agricole (DSA) ont été exploitées, notamment le bilan céréalier qui constitue le principal instrument de gestion de la situation alimentaire que les pays membres du CILSS utilisent depuis 1987.

Des données ont été également collectées auprès de principaux intervenants dans le domaine des importations et des aides alimentaires, notamment les partenaires en développement impliqués dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les quantités de céréales mobilisées au cours de ces dix (10) dernières années sont prises en compte dans l'analyse des données

L'étude a adopté d'utiliser le bilan céréalier comme outil d'analyse pour apprécier l'état de la sécurité alimentaire au lieu du bilan alimentaire, pour deux (2) raisons principales : i) le régime alimentaire des pays comme le Tchad repose sur l'autoconsommation de la production vivrière familiale et la structure de la consommation montre la prédominance des céréales et ii) le bilan alimentaire nécessite la prise en compte de nombreux paramètres dont la collecte rend la faisabilité difficile dans le contexte actuel.

Il importe de noter les nombreuses difficultés rencontrées dans la collecte des données, surtout celles relatives aux importations alimentaires. Les données utilisées concernent les productions agricoles (productions brutes, productions disponibles), les besoins alimentaires, les importations commerciales et les aides alimentaires mais aussi, des données relatives aux allocations budgétaires afin d'illustrer la place de l'agriculture dans le budget national, à travers l'analyse des fascicules budgétaires de l'Etat des dix (10) dernières années.

Certaines données, surtout macro-économiques, présentées dans ce rapport sont parfois incomplètes ou partielles. Cela a constitué une certaine contrainte dans l'évaluation et l'analyse du soutien global que le Gouvernement du Tchad accorde au développement du secteur agroalimentaire.

Toutefois, l'examen des stratégies et programmes d'actions élaborés par le Gouvernement dans le cadre de la politique sectorielle et celui de la stratégie de Réduction de la Pauvreté a permis de dégager et d'analyser la spécificité du cas du Tchad.

1.2. CONTEXTE DE L'ETUDE:

1.2.1. Contexte géographique et démographique:

Situé au cœur de l'Afrique entre le 8^{ème} et le 24^{ème} degré de latitude Nord et le 13^{ème} et le 24^{ème} degré de longitude Est, le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 Km² et est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la Centrafrique et à l'Ouest par le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Le pays est enclavé et ne dispose d'aucun accès à la mer. Le port le plus utilisé est celui de Douala (Cameroun), situé à environ 2.000 km de N'Djaména, la capitale.

Selon le recensement de la population et de l'habitat de 1993, le Tchad compte une population d'environ 7,3 millions d'habitants dont 80% vit en milieu rural. Parmi cette tranche de la population rurale, la majorité est dans une situation d'extrême pauvreté. La croissance démographique de 2,4 % par an, liée au faible niveau de développement et à une politique de population encore embryonnaire, constitue une contrainte réelle pour la progression du revenu par habitant estimé à 254 \$ US soit 152 400 FCFA (1\$ = 600 FCFA),

La densité de 5,7 habitants/km² en moyenne cache une grande disparité entre les différentes régions du pays. En effet, elle est de 0,12 habitants/km² pour la région du Borkou, Ennedi Tibesti (BET) et de plus de 50 habitants/km² pour celle du Logone Occidental. Il résulte de cette situation une forte pression sur les terres dans la partie méridionale du pays, où on observe d'une part, une importante dégradation de l'environnement avec une baisse de la fertilité des sols et d'autre part, des conflits agriculteurs/éleveurs pour l'exploitation des ressources qui tendent à se généraliser.

1.2.2. Contexte macro-économique :

Le PIB du Tchad, estimé à 200 USD par habitant, est un des plus faibles au monde. Sa croissance réelle a été en moyenne de 4 % par an de 1994 à 1997, et a atteint 9 % en 1999, après avoir stagné en 1998 pour atteindre 16 % en 2002. L'économie du pays est peu diversifiée et est dominée jusqu'à une date récente (2003) par le secteur agricole, qui représente 40 % du PIB et représente 80 % des exportations. L'exploitation du pétrole tchadien devenue effective au cours du dernier trimestre de l'année 2003, va considérablement modifier la structure actuelle du PIB, mais, l'Agriculture demeurera encore l'activité économique qui mobilise la part la plus importante (80 %) de la population active du pays.

Le Tchad a élaboré et mis en œuvre plusieurs plans nationaux de développement économique et social, et des programmes d'ajustement structurel dont l'objectif global déclaré a toujours été «l'amélioration des conditions de vie de la population», en se basant sur le développement du secteur agro-sylvo-pastoral.

La réalisation de ces plans de développement devait se traduire concrètement par la création des infrastructures socio-économiques permettant le désenclavement intérieur et extérieur du pays, le développement des ressources humaines afin d'en accroître l'efficacité, un meilleur accès aux services d'éducation et de santé et l'instauration de la sécurité alimentaire.

Pourtant, on observe une paupérisation croissante de la population tchadienne depuis trois (3) décennies. Les indicateurs socio-économiques du pays sont parmi les plus bas des pays d'Afrique Subsaharienne et l'économie nationale reste caractérisée par une très faible productivité, une vulnérabilité extrême face aux nombreux défis; une absence d'un secteur privé dynamique et une insuffisance d'infrastructures en particulier les routes.

Les raisons de l'échec de ces programmes de développement sont diverses. On peut citer entre autres :

- l'instabilité politique qui n'a pas toujours permis de mener à leur terme ces différents plans et programmes,
- la mauvaise programmation de certaines actions qui n'ont pas pris suffisamment en compte, ni le contexte local, ni les besoins réels de la population,
- l'insuffisance du suivi de certaines actions en cours de réalisation;
- La domination de l'appareil de production par les secteurs primaire et tertiaire où, généralement, le progrès technique est lent et les activités souvent peu productives;
- L'insuffisance de l'épargne et du crédit intérieur constituant un lourd handicap pour l'accroissement de l'investissement privé.

Cette situation entretient une grande dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure et un niveau d'endettement, bien qu'encore faible rapporté au PIB, se révèle insupportable faute de ressources internes suffisantes pour en assurer le service.

1.2.3. Contexte socio- économique:

Le Tchad est classé au 166^{ème} rang sur 174 pays les plus pauvres du monde et son indice de développement humain établi par le PNUD, 0,403, est l'un des plus faibles. Le niveau de pauvreté de la population tchadienne n'a cessé de s'aggraver au cours des trois dernières décennies. Selon les données de l'enquête ECOSIT réalisée en 1999, le seuil de pauvreté globale au niveau national est estimé à 218 F CFA par jour et par personne. Ce seuil est largement inférieur au seuil de pauvreté globale standard international qui est de un (1) dollar (soit 600 F CFA) par jour et par personne. Sur la base de ces données, on peut considérer qu'au moins un Tchadien sur deux n'a pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels.

En 2000, on estime à 54% la population se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, seulement 16 à 20 % des enfants bénéficient d'une couverture vaccinale, près de 90 % de l'habitat sont sensibles aux intempéries, seulement 30 % de la population à accès à l'eau potable, 1 % a accès à l'énergie électrique, moins de 10 % bénéficient de services de l'assainissement, une partie importante de la population vit une insécurité alimentaire chronique, des maladies épidémiques et endémiques (parmi lesquelles la pandémie du VIH/SIDA) auraient frappé 1.704 personnes et fait 55.000 orphelins.

Pour palier à l'impact négatif de cette pauvreté sur le développement des ressources humaines, le pays s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Les consultations sectorielles tenues à la suite de la Table Ronde de Genève IV de 1998, ont permis d'élaborer des programmes centrés sur la pauvreté dans cinq (5) secteurs prioritaires (Éducation, Santé et Affaires Sociales, Développement Rural et Infrastructures) ont constitué une base pour la finalisation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Cependant, la mise en œuvre réussie de ces stratégies restent intimement liée à la capacité du pays à mobiliser des ressources intérieures et extérieures et à les gérer de manière efficace et transparente. Le contexte national s'avère propice *avec l'adoption de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance*, les avancées sur le plan démocratique et du fait du processus de décentralisation en cours qui devrait permettre une plus grande prise en charge par la population elle-même de ses propres affaires, notamment les actions de développement.

SECTION II : DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE PAYS

2.1. ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU TCHAD

Pour mieux décrire l'état de la sécurité alimentaire au Tchad, il importe de rappeler le sens large donné à ce concept et à ses trois dimensions qui sont : i) la disponibilité des produits alimentaires de base, ii) la stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace et iii) l'accessibilité de tous et en tout temps à ces approvisionnements.

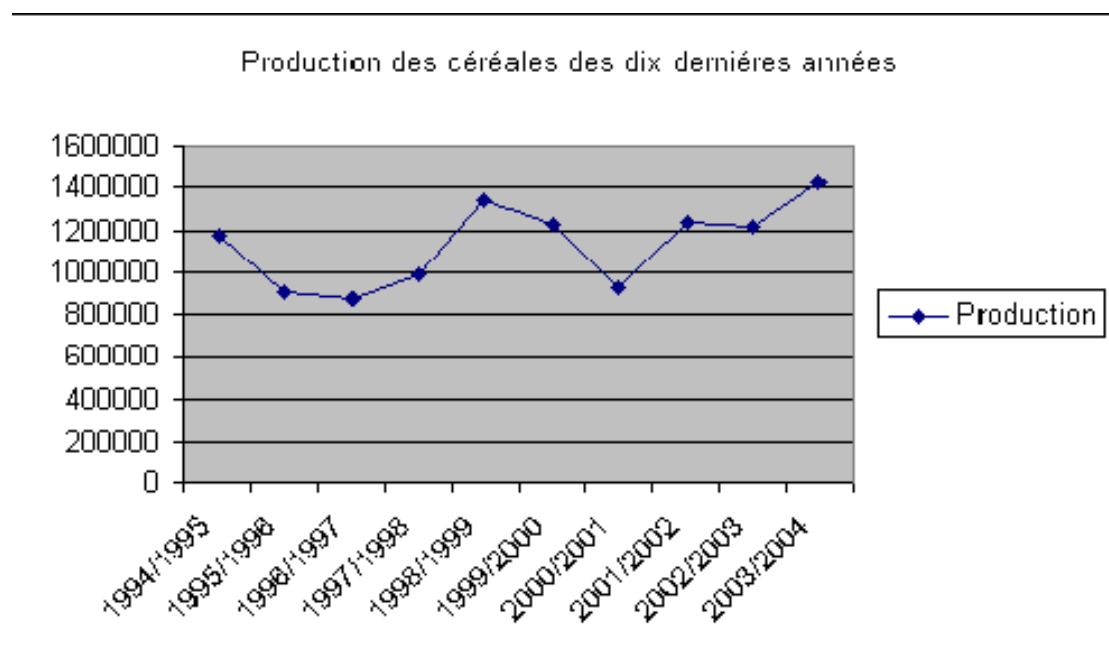
En effet, la FAO définit la sécurité alimentaire sur le plan général comme étant « une situation où tous les individus ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui leur permette de mener une vie saine et active ».

Dans le contexte d'un pays enclavé comme le Tchad, où les aléas climatiques influencent fortement les types de cultures et les volumes de production, l'état de la sécurité alimentaire doit nécessairement être apprécié à travers l'analyse de ses trois composantes sus-mentionnées, sur lesquelles il faut agir pour que la couverture des besoins alimentaires des populations soit assurée.

2.1.1. Disponibilité des produits alimentaires :

La production céréalière, la seule prise en compte pour apprécier l'état de la sécurité alimentaire au Tchad, se révèle insuffisante pour garantir les approvisionnements nécessaires, chaque fois que la pluviométrie est déficitaire. En effet, la production des céréales, très aléatoire à cause des aléas climatiques, peut connaître de fluctuations importantes d'une année à l'autre, selon que la pluviométrie soit bonne ou mauvaise. C'est ainsi, par exemple que la production disponible moyenne des dix (10) dernières années s'établit à 921.460 tonnes, alors qu'en 1996, année de sécheresse, elle n'était que de 716.760 tonnes, contre 1.154.660 tonnes en 2003, année de bonne pluviométrie.

Graphique N°1 : Production des céréales de dix dernières années



Ces importantes variations inter-annuelles de la production céréalière, représentées dans le graphique 1 ci-dessus, dues essentiellement à des facteurs naturels (aléas climatiques, ennemis des cultures) expliquent les énormes problèmes d'insécurité alimentaire que le pays rencontre.

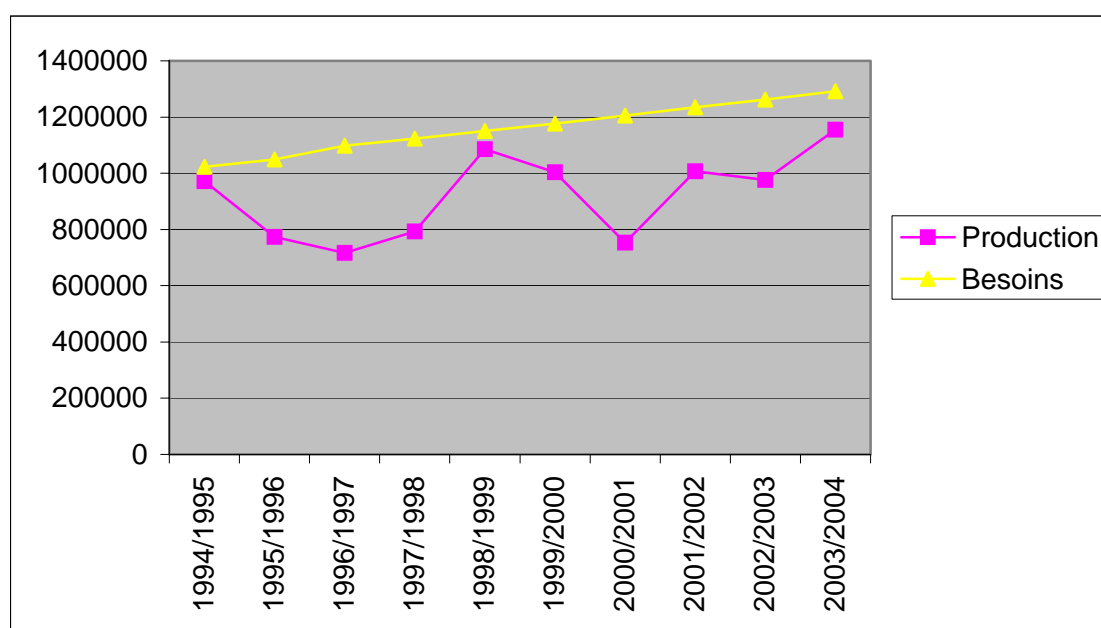
L'examen du tableau 1 ci-dessous sur la couverture des besoins en céréales des dix dernières années permet d'illustrer la situation alimentaire du pays qui se caractérise par des déficits céréaliers tous les ans. Les besoins en céréales sont couverts, en moyenne, seulement à 79,3 % par la production locale, avec un taux maximum de couverture de 94,9 % en 1994, et un taux minimum de 62,5 % en 2000. Le graphique 2 ci-dessous illustre bien cette situation et fait apparaître clairement que sur la période étudiée (1994 à 2003), la couverture des besoins céréaliers n'a été totalement couverte à aucun moment par la production nationale.

Tableau N° 1 : Couverture (%) des besoins céréaliers par la production locale au cours des dix (10) dernières années (Norme 159 kg/hab/an)

Année	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2993/2004	Moyenn
Prod. Disp	971.470	773.690	716.760	793.040	1.065.130	1.003.800	753.040	1.006.710	976.580	1.154.660	921.49
Besoins	1.023.470	1.049.060	1.097.610	1.123.520	1.150.000	1.177.240	1.204.900	1.234.640	1.262.440	1.292.240	1.161.52
Déficit	52.000	275.370	380.850	330.480	84.870	173.440	451.860	227.930	285.860	137.580	240.03
Taux de couverture	94,90	73,75	65,30	70,60	92,60	85,20	62,50	81,60	77,35	89,35	79,3

Production disponible correspond à la Production brute après déduction des pertes et des semences. Norme :159 kg/pers/an

Graphique 2 : Couverture des besoins céréaliers par la production locale



Une des raisons de cette situation sont les faibles niveaux de rendements des cultures. En effet, les rendements des productions céréalières au Tchad sont nettement inférieurs à ceux des pays ayant le niveau de développement comparable : 400 à 700 kg/ha pour le mil et le sorgho, contre 900 kg dans les pays à développement comparable, 0,7 kg à 1 tonne pour le riz pluvial contre 2,5 kg/ha, et 2 à 4 tonnes pour le riz irrigué contre 7 tonnes à l'ha.

Cette faible productivité en céréales est due à de multiples facteurs, mais les principaux sont les aléas climatiques persistants, une insuffisance d'équipements agricoles et d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) et l'absence d'un système de crédit agricole pour les cultures vivrières.

Si le volume global de la production n'évolue pas au cours des dix (10) prochaines années par la mise en œuvre des programmes pertinents de soutien au secteur agricole, afin de favoriser l'accroissement de la production agricole, et si l'on considère que la production serait à son niveau actuel qui est de 921.490 tonnes (moyenne des dix dernières années), pour une population qui serait de 10,6 Millions d'habitants, le déficit céréalier serait de l'ordre de 764.000 tonnes et la production nationale ne couvrirait plus que 55 % des besoins de la population tchadienne, ce qui accroîtrait considérablement la dépendance du pays des importations .

2.1.2. La stabilité des approvisionnements :

La stabilité des approvisionnements ne peut être assurée que si les flux des produits alimentaires sont obtenus de façon efficace entre les régions excédentaires et déficitaires. Malheureusement, les échanges et le commerce des produits alimentaires sont largement limités par la faiblesse du réseau routier, la manque des moyens de stockage et les contraintes administratives de tous ordres.

La stabilité des approvisionnements est essentiellement assurée par le commerce privé, malgré sa faiblesse, ainsi que les stocks familiaux et villageois. Les stocks de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), qui possède une capacité de stockage d'environ 25.000 tonnes, jouent également un certain rôle quand il s'agit des transferts vers les zones déficitaires.

Les différents paramètres qui interviennent dans la stabilité des approvisionnements tels la commercialisation des produits, le transport et le stockage font défaut et constituent de contraintes qui empêchent la régulation normale du marché. Les régions structurellement déficitaires comme le Kanen, le Batha et le Biltine ne sont approvisionnées en période de mauvaise année qu'à travers les aides alimentaires..

2.1.3. L'accessibilité à ces approvisionnements :

La problématique de l'accessibilité est liée à la capacité des populations d'accéder aux aliments de base pour assurer leurs besoins alimentaires. L'accès aux approvisionnements des populations rurales ou urbaines démunies dont la gravité est fonction des aléas climatiques, constitue une préoccupation constante. En effet, les populations rurales vivant principalement en autoconsommation, se heurtent à des problèmes d'approvisionnement en période de soudure, chaque fois que l'année pluviométrique est mauvaise. Les tensions entre l'offre et la demande en année de pénurie, provoquent souvent une augmentation généralisée des prix qui réduisent le pouvoir d'achat des populations démunies, rurales ou urbaines les mettant, en situation d'insécurité alimentaire chronique ou conjoncturelle selon les cas.

Ces deux formes d'insécurité, résultant d'une étude du BIEP réalisée en 1991, se distinguent par l'incapacité définitive ou temporaire des ménages à acheter ou à produire les produits de

base pour couvrir leurs besoins alimentaires. Une des principales stratégies d'adaptation des ménages ruraux face à cette insécurité alimentaire étant l'émigration en ville à la recherche des revenus, c'est donc au niveau urbain et rural que doivent être trouvées les solutions socio-économiques à cette situation. Le pays a besoin de disposer de céréales en quantités suffisantes et à des prix accessibles aux populations, qui pourraient être bien en dessous de prix de revient.

2.2. SITUATION NUTRITIONNELLE

La situation nutritionnelle de différentes catégories socio-professionnelles de la population tchadienne se caractérise par des problèmes de couverture quantitative, mais surtout qualitative des besoins alimentaires. Les céréales, base de l'alimentation de la quasi-totalité de la population, contribue pour 50 à 80 % des apports calorifiques journaliers (BIEP, 1994). Cette prédominance des céréales est peut être à l'origine des résultats de l'enquête réalisée en 1997 sur l'état nutritionnel au Tchad, qui a conclu sur les faibles disponibilités calorifiques par personne et par jour. L'apport moyen par habitant est estimé à 1 720 calories par jour alors que cette moyenne est de 2 160 calories à l'échelle de l'Afrique subsaharienne et de 2.480 calories pour l'ensemble des pays en développement (EDST, 1997).

Les données de 1997 (EDST, 1997), analysées dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, montrent que 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une malnutrition chronique (insuffisance pondérale) dont la majorité sous une forme sévère. Le taux est plus élevé chez les ménages très pauvres (46%) que chez les ménages moins pauvres (34%). En revanche, le taux de mortalité infantile est sensiblement le même pour les ménages pauvres et moins pauvres. Il en est de même pour le taux de mortalité juvénile.

Cela semble indiquer que le niveau de revenu ne soit pas le seul facteur déterminant de la mortalité infantile et juvénile. Le niveau d'éducation des parents, l'accessibilité aux soins de santé de qualité, le mode d'allaitement, sont aussi importants que les ressources monétaires pour assurer des meilleures conditions de vie des enfants en bas âge.

Le pourcentage de nouveau-nés de faible poids à la naissance est de l'ordre de 15%. Ceux des enfants âgés de 24 à 35 mois accusant un retard de croissance représentent 55%. Il est plus élevé en milieu rural (42%) qu'en milieu urbain (32%). On estime à 21% le pourcentage de mères avec un faible Indice de Masse Corporelle. (SNRP 2003).

D'autres enquêtes nutritionnelles ont révélé que certaines catégories de la population ne pouvant couvrir entièrement leurs besoins alimentaires, sont victimes de troubles dus aux carences en iode, en vitamine A et en fer.

- la carence en iode est très sévère au Tchad où la prévalence du goitre est parmi la plus élevée au monde (55 % de la population présente un goitre visible et non visible);
- la carence en vitamine A est l'un des problèmes majeurs de santé au Tchad. Un nombre élevé d'enfants de 0 à 5 ans (taux de 0,17 % bien supérieur à 0,01 % seuil fixé par l'OMS), présentent des cicatrices cornéennes (BIEP, 1994);
- la carence en fer est également un problème nutritionnel fréquent chez les femmes enceintes (50 %) et les enfants.

Pour faire face à cette situation, le Tchad a élaboré et adopté un plan d'action conformément à l'engagement pris dans le cadre de la Déclaration Mondiale de la Conférence Internationale sur la Nutrition de 1992; Le but de ce plan d'action est d'assurer à moyen terme la sécurité alimentaire et le bien être nutritionnel des populations et de contribuer ainsi à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées à la sous-alimentation et à la

malnutrition. Cet objectif est également celui du Sommet Mondial de l'Alimentation, tenu en 1997 par la FAO et de son Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA), dont le Tchad est parmi les pays bénéficiaires.

2.3. STRUCTURES ET TENDANCES DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES :

Dans le chapitre précédent, il est établi que les besoins nationaux céréaliers dépassent 1,0 Millions de tonnes par an. Des productions annuelles brutes, distribuées entre les pertes, les semences et la consommation, il résulte un déficit qu'il faut combler par les importations commerciales et des aides alimentaires. Ces importations demeurent importantes, même si des variations sont observées d'une année à l'autre, En effet, une année de bonnes récoltes est suivie d'une année où les besoins d'importations sont faibles, et vice-versa.

Selon les données disponibles à la DSA/MA (cf. tableau sur les bilans céréaliers, Annexe 3), les importations en céréales, enregistrées au cours de ces dix dernières années, sont de 893.665 tonnes dont 681.400 tonnes en importations commerciales et 212.265 tonnes pour les aides alimentaires. Comparées aux besoins céréaliers au cours de la même période, ces importations ne contribuent à améliorer le taux moyen de satisfaction des besoins céréaliers que de 7,6 % en le portant de 79,3 à 86,9 % moyenne des dix années.

Ces données, loin de refléter les réalités, accréditent la thèse qu'une partie importante des importations emprunte le circuit informel, du fait de la perméabilité des frontières. Selon des informations recueillies auprès des services des Statistiques, ces importations frauduleuses peuvent être estimées à plus de 1/3 des entrées des produits vivriers.

L'absence des données fiables sur les importations ne permet pas une analyse comparative approfondie entre les besoins nationaux et les importations céréaliers. Toutefois, leurs effets sur le marché des céréales et sur l'état nutritionnel des groupes vulnérables en insécurité alimentaire conjoncturelle sont bien perceptibles.

Il importe de noter que, selon les données de la DSA/MA sur les bilans céréaliers, les importations en céréales (importations commerciales et aides alimentaires) sont dominées par le blé qui représente à lui seul 62,3 % des importations totales. Le riz ne représente que 11,5 % et les autres céréales 26,2 %. La prédominance du blé, illustrée dans le graphique 3 ci-dessous, s'explique par la place que le pain à base de farine de blé occupe ces dernières années dans l'alimentation des populations urbaines. La quantité du blé importée est passée de 35.000 tonnes en 1994 à 74.300 tonnes en 2003 (cf. tabl. N° 3 en annexe 3) .

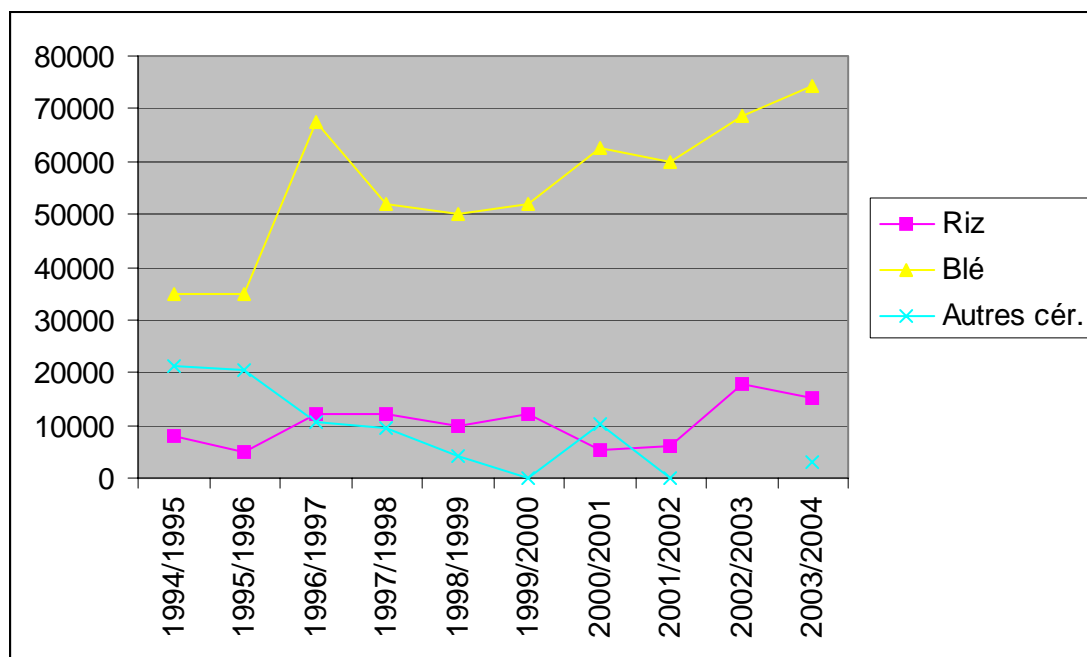
2.4. CAPACITES DU PAYS A SATISFAIRE LES BESOINS PAR LES IMPORTATIONS :

Le bilan céréalier établi chaque année par les services de statistiques du Ministère de l'Agriculture met en évidence la situation des disponibilités céréaliers pour l'alimentation humaine au niveau national. Ce bilan permet de déterminer à l'avance le taux de couverture des besoins nationaux par la production locale et de programmer en conséquence l'écart à combler par les importations commerciales et les aides alimentaires.

Faut-il le rappeler, dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'accessibilité fait appel à deux notions distinctes qui sont :

- L'accès économique qui détermine les capacités monétaires de ménages à acquérir les denrées dont elles ont besoin ainsi que les autres produits essentiels à une vie saine et productive.

Graphique 3 : Evolution des importations de principales céréales



Source : DSA/MA (Bilans céréaliers de 1994/1995 à 2003/2004)

- L'accès physique qui détermine les capacités des ménages à trouver en leurs lieux de résidence les aliments et produits de base essentiels.

La première notion a donc trait aux revenus des ménages, à leurs capacités de générer des richesses ou à l'inverse, à leurs capacités de monétiser un travail productif.

La seconde notion prend véritablement son sens en milieu rural à cause de l'enclavement de certaines régions, de l'absence d'infrastructures de commercialisation, de l'atomisation de la demande, etc....

Les effets de ces deux notions sont souvent cumulatifs, aggravant les conditions de vie des ménages et provoquant leur migration vers les villes et les régions où l'accès physique se pose le moins. Cette migration, qui fait partie de la stratégie des ménages pour assurer leur sécurité alimentaire, peut être saisonnière ou définitive.

De ce qui précède, il apparaît clairement qu'au Tchad, la disponibilité constitue la première préoccupation dans la recherche de la sécurité alimentaire. Pourtant, le tableau N°2 ci-dessous montre que la production nationale moyenne des dix années ne permet d'assurer la couverture en besoins céréaliers qu'à hauteur de 79,2 %. Cette couverture des besoins est portée jusqu'à 86,9 % grâce aux importations commerciales et aux aides extérieures. Malgré tout, on constate que 13,1 % des besoins en céréales ne sont pas couverts, pour des raisons qui peuvent être les suivantes :

- les données sur les stocks (initiaux et finaux) et sur les importations (importations commerciales surtout) ne sont pas maîtrisées, donc peu fiables ;
- les importations transitant par les centres secondaires ne sont pas régulièrement enregistrées par les services de Douanes, donc ne sont pas prises en compte ;

ii) la norme officielle de consommation de 159 kg par personne et par an ne correspond plus aux réalités alimentaires du Tchad. Cela suppose que les habitudes alimentaires ont changé et les céréales n'occupent plus la même place dans l'alimentation des populations tchadiennes.

Ainsi, les données disponibles permettent d'estimer à 893.665 tonnes la quantité des importations commerciales et aides alimentaires au cours de ces dix dernières années. Leur contribution dans l'augmentation des disponibilités alimentaires locales sont de 7,16 % en moyenne, avec un maximum au cours des années 2001 (9,65%) et 2003 (13,56 %), correspondant aux années de sécheresse et des inondations.

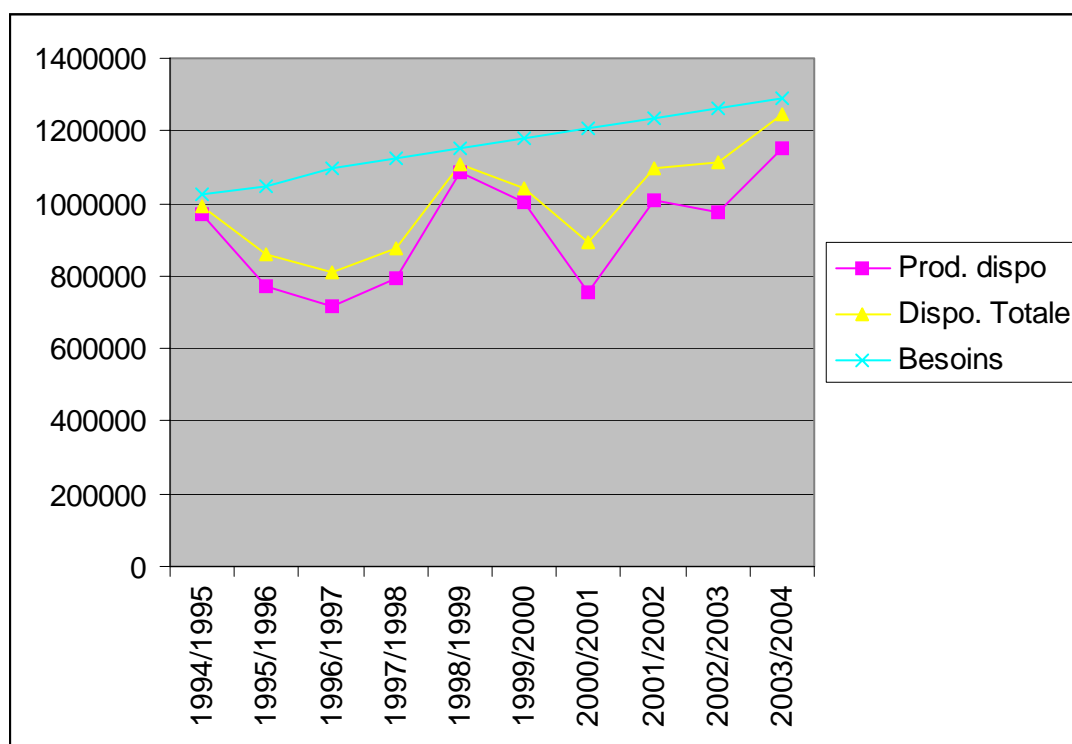
Cette situation s'explique par le fait que ces dernières années, le pays n'a pas connu de grandes crises alimentaires comme celles des années 1980, pour susciter des interventions importantes en aide d'urgence.

Tableau N° 2 : Taux de couverture des besoins céréaliers par la production locale et les importations au cours des dix (10) dernières années

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne
Disponibilité	991.560	861.260	809.240	874.920	1.109.710	1.137.300	893.740	1.094.450	976.580	1.154.660	1.013.070
Besoins	1.023.470	1.049.060	1.097.610	1.123.520	1.150.000	1.177.240	1.204.900	1.234.640	1.262.440	1.292.240	1.161.520
Taux de couverture	96,90	82,10	73,70	77,90	96,50	96,60	74,20	88,70	83,40	96,20	87,20

DSA : Bilan Expost de 1994 à 2003

Graphique 4 : Couverture des besoins par les importations



Disponibilité totale : production disponible et importations céréalières

2.5. ZONES A DEFICIT CEREALIER : GROUPES ET ZONES VULNERABLES

2.5.1. Définition des degrés de vulnérabilités au TCHAD

L'Insécurité alimentaire est dite modérée lorsque les disponibilités céréalières n'assurent pas plus de 6 mois de consommation, les prix des céréales sont moins élevés et il existe de possibilité de développement des cultures de contre saison.

L'Insécurité alimentaire est sévère lorsque les disponibilités céréalières n'assurent pas plus de 3 mois de consommation, les niveaux de prix sont élevés avec une tendance à la hausse et on observe un déplacement de populations pour raison d'alimentation.

Un zonage du pays sur la base de ces degrés de vulnérabilités des populations a été établi à partir des résultats des enquêtes réalisées dans le cadre d'une étude sur l'évaluation rapide de la sécurité alimentaire au Tchad réalisée par le BIEP en 1994. On distingue les quatre (4) zones suivantes :

- Zone Sahelo-Saharienne : la zone couvre le nord Kanem, le nord Batha, le Biltine et le BET. Elle se caractérise par une faible pluviométrie, des cultures aléatoires et le pastoralisme transhumant. L'insécurité alimentaire est quasi permanente dans cette zone et elle est en général sévère ;
- Zone Sahélienne : la zone couvre le sud Kanem, le Lac intérieur, la frange sud du Batha, le nord et le centre du Ouaddaï, le nord du Chari Baguirmi. C'est une zone de productions instable, très sensible aux aléas climatiques. L'insécurité alimentaire conjoncturelle est fréquente et selon les années, peut être sévère ou modérée.
- Zone Sahelo-Soudanienne : la zone couvre le Chari Baguirmi, le Guéra, le sud-est du Ouaddaï et l'est du Salamat. Le système de production est dominé par l'agro-pastoralisme à cultures pluviales dominantes. L'insécurité alimentaire conjoncturelle modérée existe en mauvaises années pluviométriques.
- Soudanienne : la zone couvre le Mayo-Kebbi, la Tandjilé, les deux Logones et le Moyen Chari. L'insécurité alimentaire est rare. Elle concerne les familles disposant de peu de ressources et vivant dans des villages enclavés.

2.5.2. Zones et groupes vulnérables :

Les zones les plus vulnérables et en proie à l'insécurité alimentaire sévère sont la zone sahélo-Saharienne et la zone Sahélienne, mais, aucune d'elles n'est dépendante de l'aide alimentaire de manière absolue, même si la production céréalière est souvent mauvaise, voire quasi-inexistante.

Les besoins de populations de ces zones sont généralement couverts par les importations et les transferts intérieurs. Mais, lorsqu'elles ne disposent pas de ressources monétaires et si les échanges inter-régionaux ne s'effectuent pas à un rythme régulier, il est alors fait recours à l'aide alimentaire pour satisfaire les besoins des groupes les plus vulnérables.

Les groupes les plus vulnérables sont les personnes âgées sans soutien, les handicapées, les veuves, les filles mères, les femmes de ménages, les chômeurs, les orphelins, les enfants abandonnés, ainsi que les ménages avec un grand nombre d'enfants en bas âge.

Ces groupes vulnérables sont présents aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales. Ils doivent leur existence à la vente de leur force de travail, à l'exercice de petits métiers d'artisanat, aux activités de cueillette mais aussi à la générosité et la solidarité de la communauté. Dans ces groupes, le nombre des personnes vivant dans une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente est estimé à environ 500.000 personnes

Ces groupes sont les principaux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Mais, en réalité, leurs besoins dépassent une distribution ponctuelle de l'aide alimentaire. La solution serait de mesures politiques d'accompagnement qui leur permettent de retrouver leurs capacités de produire.

2.6. L'ALIMENTATION DANS LE BUDGET DES MENAGES :

Au Tchad, les dépenses alimentaires demeurent un poste essentiel dans le budget des ménages, puisqu'elles représentent 55 % de la dépense totale de ménages. Toutefois ces dépenses varient de manière importante en fonction des lieux de résidence. Elles sont de 40 % dans les grands centres comme N'Djaména, Moundou, Abéché et Sarh, de 45 % dans les autres centres urbains et 70 % en milieu rural. Les ménages pauvres des villes consacrent également une part importante (70 %) de leur budget à l'achat d'aliments.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, deux seuils ont été déterminés pour apprécier les dépenses dans l'alimentation des ménages:

- le seuil de pauvreté alimentaire qui indique la dépense alimentaire minimum nécessaire pour couvrir les besoins caloriques¹ d'un adulte ;
- le seuil de pauvreté globale qui couvre, en plus des besoins alimentaires, les besoins minima de consommation non alimentaire.

Selon le Tableau N° 3 ci-dessous, les seuils de pauvreté sont généralement plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Il en est de même pour les autres villes par rapport à la ville de N'Djaména. Cela s'explique par le fait que plus le centre urbain est important, plus la consommation est diversifiée et les prix plus élevés ; c'est la loi de l'offre et de la demande.

Tableau N° 3 : Seuils de pauvreté alimentaire et globale en 1995-96 par tête et par jour en francs CFA²

Seuil de pauvreté	Milieu rural	N'Djaména	Autres villes	Zone ECOSIT ³
Pauvreté alimentaire	151	311	213	194
Pauvreté globale	195	414	276	253

Source : DSEED, 1997.

Au niveau national, ces seuils de pauvreté alimentaire et de pauvreté globale sont estimés respectivement à 217 francs CFA et 284 francs CFA par tête et par jour. En termes absolus, l'écart entre les deux seuils est faible en milieu rural et plus élevé à N'Djaména. Mais, tous ces seuils sont nettement inférieurs au standard international qui est de 1 dollar par tête et par jour (environ 600 francs CFA).

Ces données de l'alimentation dans le budget des ménages qui permettent d'évaluer les moyens de subsistance des ménages et de vérifier les dépenses par poste afin de déterminer leur capacité d'achat des produits vivriers, montrent à suffisance les difficultés dans lesquelles vivent le grand nombre des ménages tchadiens..

¹ Pour le Tchad, la norme calorique journalière retenue (FAO, 1985) est de 2095 cal en milieu urbain et 2175 en milieu rural.

² L'ensemble de la zone couverte par l'ECOSIT.

SECTION III: EVOLUTION ET TENDANCES DE L'APPUI ACCORDE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

3.1. IMPORTANCE DU SECTEUR AGRICOLE DANS L'ECONOMIE DU PAYS

Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie nationale et constitue le moteur de développement du pays. Outre sa contribution dans l'économie du pays mentionnée dans le chapitre I, on peut relever ici le fait que l'agriculture contribue aussi par la fourniture des matières premières à l'industrie.

En effet, elle fournit annuellement à la Cotontchad en moyenne 150.000 tonnes de coton graine, alimente la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT) en tabac (70 tonnes en moyenne par an) et la Compagnie Sucrière du Tchad (CST) en canne à sucre pour une production annuelle moyenne de 30.000 tonnes de sucre. Les cultures maraîchères et fruitières connaissent également un développement important ces dernières années, mais sont encore peu valorisées.

3.2. DEFIS ET OPPORTUNITES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DU TCHAD:

L'agriculture tchadienne est caractérisée par une forte dépendance aux aléas climatiques et des disparités régionales très importantes. On distingue trois (3) zones agro-climatiques qui sont :

- i) la zone saharienne, peu arrosée, où se pratiquent l'élevage et les cultures dans les oasis,
- ii) la zone sahélienne où l'agriculture et l'élevage y sont pratiqués malgré une pluviométrie aléatoire et une production agricole extensive où dominent les céréales (pénicillaire, sorgho et maïs), associées aux oléagineux et légumineuses ;
- iii) la zone soudanienne, région la plus propice aux activités agricoles, bénéficiant d'une bonne pluviométrie (900 à 1000 mm/an) et marquée par une diversité des productions composées des céréales, des légumineuses, des oléagineux, des tubercules et du coton.

Les systèmes de production font face à un environnement très contraignant en zone sahélienne et saharienne engendrant l'exode rural saisonnier des hommes avec pour conséquence l'accroissement de la charge de travail des femmes dans un environnement démuné d'infrastructures.

En zone soudanienne, la régularité des pluies offre des conditions plus favorables, mais la forte densité des populations crée des fortes pressions sur le milieu et les risques de conflits entre usagers, notamment entre agriculteurs et éleveurs se sont accrus. Pour son développement le secteur agricole doit faire face à cette situation et à des nombreux autres défis, tels :

- La forte dépendance de la production aux aléas climatiques ;
- Les revenus agricoles très bas dus à une faiblesse de la productivité et une détérioration des termes de l'échange ;
- L'insécurité alimentaire chronique due à des multiples facteurs dont l'enclavement du pays aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur,

- Les systèmes de production fortement marqués par des pratiques traditionnelles peu productives, dépourvues d'un appui efficace ;
- La forte pression foncière qui s'accompagne parfois des phénomènes de dégradation des terres dans des proportions inquiétantes ;
- La concurrence entre l'élevage transhumant et les activités agricoles pour l'accès à l'espace pastoral ;
- Le faible niveau d'organisation du monde rural ;
- L'insuffisance de financement du monde rural par manque des structures appropriées.

Face à ces défis nombreux et variés, le secteur dispose des potentialités énormes qui ne sont pas totalement exploitées et constituent des atouts indéniables. Il s'agit de :

- 39 millions d'hectares de terres cultivables dont à peine 2,2 millions d'hectares sont mis en valeur annuellement ;
- 5,6 millions d'hectares de zones irrigables, dont 335 000 hectares considérés comme facilement irrigables, mais seuls environ 7.000 hectares sont irrigués ;
- ressources en eaux de surface et souterraines importantes en quantités, mais faiblement mobilisées ;
- ressources animales en constante progression mais qui évoluent dans un contexte général de raréfaction du disponible fourrager ;
- ressources fauniques importantes qui classent le Tchad parmi les pays dont la faune sauvage est abondante et variée ;
- ressources halieutiques non négligeables qui font de la pêche une activité importante de l'économie tchadienne ;

Ainsi, le secteur présente des potentialités énormes mais également des risques non moins importants de dégradation ou de disparition des ressources, que tout programme de développement doit nécessairement prendre en considération.

Dans ce contexte, les enjeux de développement doivent s'exprimer non seulement en terme d'amélioration de la productivité et de la compétitivité, mais aussi de gestion rationnelle des ressources naturelles et d'instauration des activités économiques durables et rémunératrices pour tous les acteurs du secteur. Seules des telles actions devront permettre de créer les conditions favorables pour :

- augmenter les capacités de production alimentaire afin de répondre aux besoins de la population sans cesse croissante,
- accompagner les évolutions institutionnelles actuelles afin d'assurer des services performants aux producteurs,
- renforcer les capacités de tous les acteurs du développement (producteurs, administration, ONG, secteur privé) afin que chacun puisse jouer pleinement son rôle.

3.3. EVOLUTION ET TENDANCES DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE .

3.3.1. Place de l'Agriculture dans le budget national :

En dépit de la place prépondérante que le secteur agricole occupe dans l'économie du pays, sa part dans le budget général national demeure assez faible et est de l'ordre de 9 %. Comparée aux autres secteurs, l'Agriculture occupe le 5^{ème} rang après les Travaux Publics, la Fonction Publique, les Mines et l'Education Nationale.

L'examen du budget général d'investissement de l'Etat au cours de huit dernières années montre une certaine évolution du budget alloué à ce titre au secteur agricole. En effet, la part du secteur agricole dans le budget général d'investissement est passée de 5,530 Milliards F CFA en 1996, représentant 6,30 % du total, à 30,183 Milliards F CFA en 2002, représentant 12,55 % du total investissement. Mais, on constate une diminution du volume du budget en 2003, où ce budget n'est plus que 20,1067 Milliards F CFA, ne représentant plus 12,55 % du budget total d'investissement.

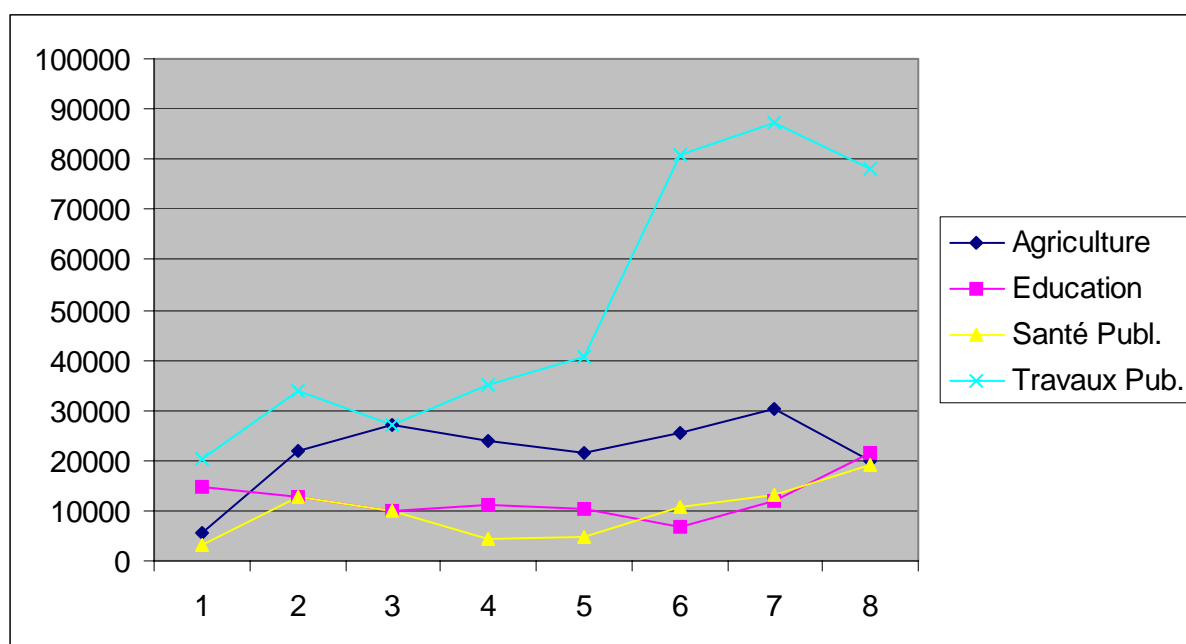
Tableau N° 4 : Part du budget d'investissement de l'Agriculture par rapport au budget général d'investissement .

Investissements et équipements	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Budget Min. Agri.			5,530	21,778	27,080	24,003	21,638	25,633	30,183	20,097
Budget Gén. Etat	-	139,064	87,741	134,630	142,431	150,260	146,344	225,910	240,475	248,565
Taux (%)			6,30	16,17	19,01	16,00	14,73	11,35	12,55	8,08

Fascicules budgétaires(Direction du budget /MFE)

Ainsi, dans le domaine des investissements et équipements, la dotation de l'Agriculture a connu un accroissement continu au cours de la période 1996-2002 (cf. tabl. 4), classant même le secteur agricole au second rang, après le secteur Travaux Publics. Ces données placent le secteur parmi ceux bénéficiant d'un soutien relativement important, en budget d'investissement (plus de 15 % du budget général des dépenses d'investissement). Pourtant, l'Agriculture tchadienne semble souffrir d'un manque de financements, au vu de sa faible performance.

Graphique 5 : Evolution des budgets annuels d'investissements des secteurs Prioritaires pour la période 1997 à 2003



Cet important budget pour le secteur est probablement engendré par le Projet des Services Agricoles et Pastoraux (PSAP), dont le moment de sa mise en œuvre coïncide avec la période indiquée. Ce projet a en effet mobilisé des moyens très importants pour appuyer la vulgarisation, mais l'absence des mesures d'accompagnement ne lui ont pas permis d'obtenir les résultats attendus d'accroître la productivité..

Pour mieux apprécier cette situation, il faut nécessairement procéder à l'analyse des dépenses d'investissement effectivement réalisées sur la période. Seules ces données sur le niveau de réalisations du budget d'investissements prévus, qui n'étaient pas disponibles, permettraient une clarification de la situation.

Par ailleurs, la structure du budget de l'Agriculture pour les dix dernières années (1994 à 2003), donnée dans le tableau N° 14 en Annexe III, fait apparaître le poids du poste investissements et équipements par rapport aux autres rubriques de dépenses (personnel, services, biens et matériels). Le chapitre investissements et équipements, représente à lui seul plus de 90 % du budget total du secteur.

Cela voudrait-il dire que les moyens mis à la dispositions des services sont nettement insuffisants, ne permettant pas une meilleure valorisation des investissements programmés pour le secteur, ou il se pose un problème de choix des priorités (nature, pertinence) de ces investissements pour le secteur agricole.

3.3.2. Tendances du soutien fourni au secteur agricole :

Les données figurant dans les tableaux ci-dessus font apparaître l'effort fourni au cours de ces dernières années pour améliorer les investissements dans le secteur agricole. Mais cet appui demeure insuffisant vu les besoins énormes d'investissements en infrastructures dont le secteur a besoin. Il faut également noter que si l'appui actuel, bien qu'insuffisant pour le secteur, occupe une place non négligeable dans le budget de l'Etat, la programmation budgétaire en cours, couvrant la période 2005-2007 et se basant sur l'utilisation des ressources pétrolières ne semble pas favoriser l'Agriculture.

En effet, on constate que les ressources qui seront allouées au secteur ont considérablement diminué par rapport aux autres secteurs, bien qu'on note une tendance à l'augmentation chaque année, passant de 11,91 Milliards en 2004 à 18,40 Milliards en 2007.

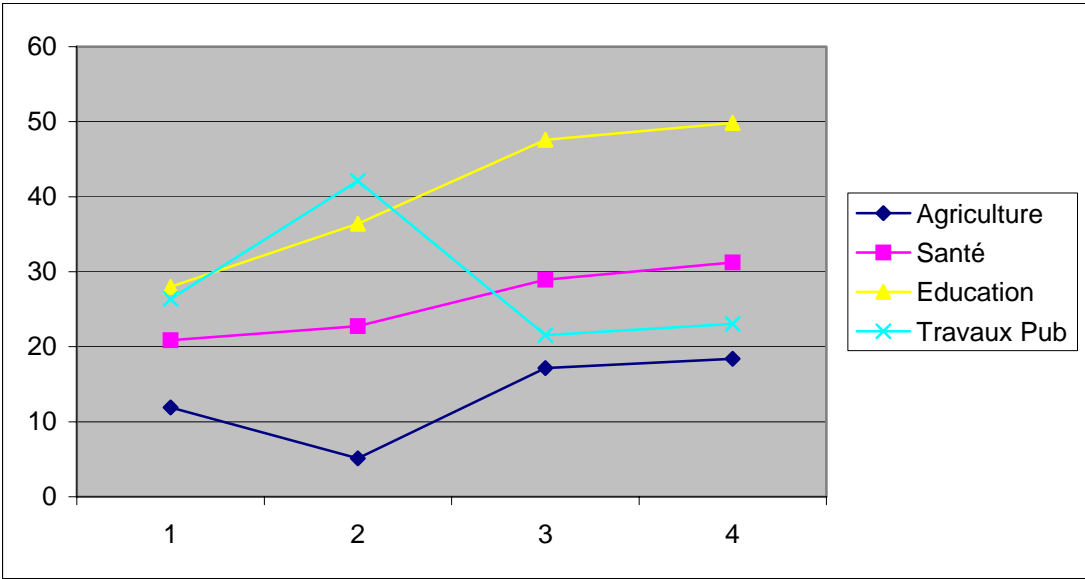
Tableau N° 5 : Programme de financement des secteurs prioritaires pour la période 2005 à 2007

Secteurs	2004	2005	2006	2007	Total	Part (%)
Agriculture	11,91	15,13	17,15	18,40	62,59	14,18
Santé	20,86	22,75	28,93	31,24	103,78	23,52
Education	28,01	36,40	47,57	49,84	161,82	36,67
Travaux Pub	26,37	42,14	21,53	23,05	113,09	25,63
Total					441,28	100,00

Source : Cellule économique 2004

Pourtant, les ressources du pétrole doivent constituer une opportunité pour le Tchad d'appuyer le secteur agricole de manière à éliminer toutes les contraintes et le placer dans les conditions d'un développement durable.

Graphique 6 : Programme de financement des secteurs prioritaires pour la période 2004 à 2007



SECTION IV: IMPACT DE LA DEPENDANCE DU PAYS VIS A VIS DE L'IMPORTATION ET DE L'AIDE ALIMENTAIRE

La situation alimentaire du pays a été globalement bonne au cours de ces dix (10) dernières années, malgré l'existence de quelques poches de difficultés alimentaires, limitées dans les zones structurellement déficitaires. Des situations de crises alimentaires conjoncturelles ont été également constatées en 2000 et 2002, dues aux périodes de sécheresse et d'inondations..

Mais, cette situation a toujours nécessité des interventions en aide alimentaire sous forme d'une assistance d'urgence, en plus des importations commerciales qui viennent combler les déficits. L'aide alimentaire fournie, exclusivement sous formes des céréales, a servi à couvrir essentiellement les demandes des zones vulnérables, soit sous formes de distributions gratuites, dans les zones où les groupes cibles sont les plus démunies, soit sous forme de ventes subventionnés.

Il importe également de rappeler que l'aide alimentaire a permis d'intervenir dans les cantines scolaires, les centres sociaux pour appuyer les populations vulnérables victimes de carence. De nombreux projets de développement ont également

Les importations commerciales et les aides alimentaires font partie intégrante des bilans céréaliers, puisqu'elles interviennent de manière systématique dans la satisfaction des besoins alimentaires du pays. Cette dépendance du Tchad des importations semble avoir affecté les modes de consommation des populations Tchadiennes.

En effet, Le riz et le blé qui entre temps faisaient partie des mets de cérémonie, sont aujourd'hui consommés quotidiennement. Leurs importations ont même doublé au cours de ces dix dernières années, passant, pour le riz de 7.890 tonnes en 1994 à 15.000 tonnes en 2003 et pour le blé de 35.000 tonnes en 1994 à 74.300 tonnes en 2003.

Tableau N° 6 : Part des importations par types de céréales (en tonnes)

POSTE	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Importation du Riz										
- Quantité (t)	7.890	5.000	12.300	12.000	10.000	12.000	5.420	6.000	18.000	15.000
- Part (%)	11,75	8,28	13,61	16,33	16,67	18,75	6,95	9,10	10,53	16,25
Importation du Blé										
- Quantité (t)	35.000	35.000	67.610	52.000	50.000	52.000	62.420	60.000	68.440	74.300
- Part (%)	52,11	57,95	74,81	70,78	83,33	81,25	80,02	90,90	40,04	80,50
Import. autres céréales										
- Quantité (t)	24.270	20.400	10.470	9.460	4.100	00	10.160	00	84.500	3.000
- Part (%)	36,14	33,77	11,58	12,88	6,40	00	13,03	00	49,43	3,25
Importations totales :										
- Quantité (t)	67.160	60.400	90.380	73.460	64.100	64.000	78.000	66.000	170.940	92.300
- Part (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Ainsi, les importations commerciales et les aides alimentaires, par le rôle qu'elles jouent dans la satisfaction des besoins céréaliers des populations grâce à leur contribution dans les bilans céréaliers, ont un impact positif. Elles ont également servi à intervenir dans les cantines scolaires pour soutenir particulièrement la scolarisation des filles, dans les centres sociaux pour appuyer les groupes vulnérables victimes de carence.

Grâce aux aides alimentaires, de nombreux projets de développement ont vu le jour et ont permis d'appuyer les populations bénéficiaires à effectuer des réalisations importantes, surtout en matière de gestion de ressources naturelles. La protection du village TARFEE au Kanem contre l'ensablement, en est une des réalisations les plus célèbres.

Malheureusement, les effets négatifs des importations et aides alimentaires sont plus nombreux et mêmes préjudiciables au développement du secteur agricole du pays. En effet, force est de constater, que plus la population est assistée, plus elle a tendance à attendre l'aide et plus ses efforts de se prendre en charge s'amenuisent au fil de temps.

Il y a lieu de souligner aussi ses effets pervers sur les prix des produits locaux et par conséquent sur la production agricole nationale, en diminuant la tension entre l'offre et la demande, empêchant ainsi les producteurs de profiter des prix intéressants.

C'est face à toutes ces situations et aux risques de transformer une partie de la population en éternelle assistée, que le Gouvernement du Tchad privilégie de plus en plus les ventes subventionnées aux distributions gratuites de vivres de crises alimentaires. Les distributions gratuites ne sont préconisées que pour les groupes vulnérables démunies et se trouvant en situation de crise alimentaire sévère.

Toutefois, les mesures attendues du Gouvernement pour faire face aux effets négatifs des importations commerciales et aides alimentaires, consistent à soutenir la production agricole nationale, afin d'améliorer ses performances.

L'existence de toutes ces stratégies prouvent à suffisance que les importations commerciales des céréales et les aides alimentaires ne résultent pas d'un choix politique du Gouvernement, mais se sont imposées au pays pour des raisons suivantes :

- Faibles investissements dans le domaine des infrastructures rurales, tels les aménagements hydro-agricoles pour réduire la dépendance des aléas climatiques, la construction des routes, des pistes rurales et des magasins de stockage.
- Coûts de production très élevés, voir prohibitifs, des tentatives d'intensification de certaines cultures à cause de l'enclavement du pays qui influe sur les coûts de transports, et des subventions sur le marché international, malgré les règles de l'OMC. Sinon, comment expliquer les prix plus bas du riz produit en Asie et transporté jusqu'au Tchad ;
- Le désengagement prématuré de l'Etat de certains secteurs d'activités où son soutien demeure encore indispensable, tels des domaines des services d'appui aux producteurs (vulgarisation, formation, recherche), de distribution des intrants sans que des privés ne soient en mesure d'assurer la relève, etc...

SECTION V : MESURES POUR ASSURER DURABLEMENT LA SECURITE ALIMENTAIRE

5.1. IDENTIFICATION DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE :

5.1.1. Stratégies de développement du Tchad_:

La Quatrième Table Ronde de Genève d'Octobre 1998 et la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural tenue en Juin 1999 ont permis au Tchad de soumettre à ses partenaires au développement sa stratégie de développement du secteur rural et d'en débattre. Cette stratégie s'articule autour d'un objectif central « Accroissement durable du volume de production, dans un environnement préservé » ;

Cinq (5) objectifs spécifiques sous tendent cette stratégie. Il s'agit de: i) l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, ii) l'émergence des filières compétitives, iii) la valorisation et la gestion rationnelle des ressources naturelles, iv) la promotion du monde rural et v) le renforcement des capacités des services.

Les résultats attendus de cette stratégie sectorielle sont : i) la croissance de l'économie nationale, ii) la création d'emplois et iii) la sécurité alimentaire à l'échelon national. Ces résultats dépendent d'autres actions qui conditionnent leur réussite, mais relèvent des secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures.

Deux (2) autres stratégies se sont imposées au secteur Développement Rural par leur impact éventuel sur le développement agricole du pays. Il s'agit de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance.

Une grande place est accordée par chacune de ces stratégies, à la question de la sécurité alimentaire, eu égard aux grands enjeux de la faim et à l'obligation de tout Etat de prémunir son peuple des méfaits de la famine. Le Gouvernement du Tchad s'est engagé donc d'assurer la cohérence et la synergie dans la mise en œuvre de ces stratégies, en privilégiant les actions qui doivent concourir en priorité, à rechercher la sécurité alimentaire de ses populations et la croissance économique.

Le plan d'actions pour le développement du secteur rural qui résulte de ces stratégies est structuré en six (6) programmes suivants :

1. Programme de renforcement des services d'appui aux producteurs ;
2. Programme d'appui à la commercialisation et à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ;
3. Programme mise en valeur et gestion durable des ressources naturelles ;
4. Programme de restauration et de conservation des potentiels productifs et de la biodiversité ;
5. Programme d'appui à l'organisation et à la structuration du monde rural ;
6. Programme de renforcement des capacités

Les besoins de financement de ces programmes pour la période 1999-2001, présentés dans le tableau ci-dessous, ne sont toujours pas satisfaits et les actions programmées dans ce cadre doivent être considérées comme non encore financées (Cellule/CSDR, 2003). Pourtant, la mise en œuvre de ces programmes pourrait avoir de manière significative un impact sur la croissance des productions dans le secteur à travers les actions d'organisation, d'amélioration des services et de renforcement des capacités qu'ils soutiennent.

Tableau N° 7 : Besoins de financement de 1999 à 2001 (milliards f.cfa)

Programmes nouveaux	1999	2000	2001	Total	%
Renforcement des services d'appui aux producteurs	2,2	5,3	7,6	15,1	20,4%
Appui à la commercialisation et à la transformation des produits agrosylvo-pastoraux	0,2	2,9	6,5	9,6	13,0%
Mise en valeur et gestion durable des ressources naturelles	0,0	10,2	25,1	35,3	47,7%
Restauration et conservation des potentiels productifs et de la biodiversité	0,0	1,7	5,0	6,7	9,0%
Appui à l'organisation et à la structuration du monde rural	0,2	0,6	1,7	2,5	3,4%
Renforcement des capacités	0,5	1,8	2,5	4,8	6,5%
<i>Total</i>	<i>3,1</i>	<i>22,5</i>	<i>48,4</i>	<i>74,0</i>	<i>100%</i>

Les opportunités du développement agricole passent également par le développement des filières. Cela se fera à travers l'accroissement de la production, mais aussi à travers la valorisation des produits par la transformation, le renforcement des capacités de négociations, d'organisation et de gestion, l'accroissement de l'offre de crédit et enfin la facilitation des échanges sur le plan national et international.

5.1.2. Opportunités de développement agricole :

5.1.2.1. Ressources pétrolières :

Les revenus du pétrole, estimés à une cinquantaine de Milliards par an, que l'Etat Tchadien commence à encaisser, constituent une opportunité considérable pour le pays d'appuyer son agriculture, en établissant une série des mesures de soutien pouvant offrir aux agriculteurs la possibilité de produire davantage et de moderniser leurs moyens de production. .

Pourtant, la programmation de financement donnée dans le tableau N°5 ci-dessus montre que le secteur agricole est le moins loti des quatre (4) secteurs prioritaires, venant loin derrière les Travaux Publics, l'Education Nationale et la Santé. .

5.1.2.2. Environnement propice :

Bien que les systèmes de production soient confrontés à un environnement très contraignant, austère et démuné d'infrastructures de base, surtout en zone sahélienne et saharienne, le secteur ne manque pas d'atouts. Son environnement aussi bien que l'environnement régional que mondial lui offre des opportunités, pour peu qu'il bénéficie d'une politique de soutien bien adaptée..

a) Environnement du secteur agricole :

1. Structuration du monde rural :

L'organisation du monde rural est plus avancée en zone soudanienne où on dénombre plus de 30 000 groupements et 4.000 associations villageoises, que dans la zone sahélienne où le processus est encore récent. Toutefois, l'effort fourni pour faire évoluer ces structures en mouvement associatif et coopératif au plan national n'a pas connu des avancées importantes à cause surtout de la faiblesse de l'administration de proximité et de l'insuffisance des moyens opérationnels des services sensés appuyer la structuration du milieu et l'accompagner (SNRP, 2003). Si une attention particulière est accordée à l'évolution de ces structures paysannes par des interventions adaptées, le secteur pourra combler le vide actuel dans le domaine de la distribution des facteurs de production.

2. Services d'appui aux producteurs

La vulgarisation, malgré ses acquis importants au Tchad, est handicapée par sa dispersion liée au nombre important d'intervenants; sa faible liaison avec la recherche et la formation; son absence de discernements et de professionnalisme dans la diffusion des thèmes et conseils agricoles.

En matière de protection des végétaux, la lutte intégrée a été retenue comme voie d'intervention privilégiée pour limiter les dégâts causés par les ennemis des cultures. Dans la mise en œuvre de cette méthode de lutte, des acquis techniques significatifs ont été obtenus, notamment dans la connaissance des ravageurs, le développement des infrastructures et l'organisation des producteurs en brigades villageoises. Cependant les moyens d'actions restent limités et des efforts importants sont à faire dans la vulgarisation des méthodes de lutte et dans l'élaboration de la législation et de la réglementation.

Le dispositif de formation des producteurs utilise plusieurs formules pour dispenser des thèmes techniques, tout en y associant les techniques de gestion et d'animation des groupements. Mais, à nos jours, l'ensemble du dispositif souffre de manque de moyens adéquats pour être opérationnel y compris les possibilités de former des formateurs..

Dans le domaine de la recherche, un Institut National de la Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) existe et un Plan à Moyen Terme de la Recherche Agronomique (PMTRA) vient d'être adopté en 2002. Le PMTRA a réorganisé les programmes de recherche et envisage relancer sur des nouvelles bases les activités de l'Institut, aujourd'hui caractérisé par de faibles performances liées à la dispersion des actions et à l'insuffisance des ressources.

3. Financement du secteur et facteurs de production

En ce qui concerne la micro finance, de nombreux intervenants assurent la distribution de crédits et de subventions dans le monde rural. Cependant, ces actions sont insuffisantes et menées sans une réelle coordination. Les organisations des producteurs présentent souvent une faible épargne interne et le secteur souffre d'une absence de politique et d'un cadre institutionnel adéquat pour favoriser le financement en milieu rural.

La disponibilité et l'accessibilité des facteurs de production constituent une autre contrainte majeure pour toutes les activités de production agricole. En dehors des filières bien structurées (coton, sucre) et de certaines initiatives privées à caractère informel, il n'y a pas de diffusion active des semences ou plants de variétés améliorées. Bien que l'intérêt de l'utilisation du matériel agricole et des intrants ait été vite perçu par les producteurs. Le taux d'équipement des exploitations agricoles reste encore très faible (24% en 2000) et les engrais ne sont utilisés que sur les cultures de rente.

4 . Filières porteuses :

Quant aux filières agricoles, les plus porteuses sont les céréales, les oléagineux et légumineuses, les fruits et légumes, les racines et tubercules, le coton et enfin le sucre. Ce sont surtout des filières d'autosubsistance qui prédominent largement. Leur évolution vers des formes plus performantes est nécessaire en vue de leur donner une valeur ajoutée plus conséquente.

La filière céréales (mil, sorgho, riz, maïs et blé) représente plus de 70% des superficies emblavées et produit annuellement en moyenne un million de tonnes. Fondée sur la

satisfaction par la famille paysanne de ses propres besoins, cette filière souffre d'une absence de structuration et la transformation demeure encore artisanale.

La filière oléagineux et légumineuses est dominée par l'arachide dont la production commercialisée est estimée à 50-70 % avec une partie importante exportée vers les pays voisins. La transformation dans cette filière, longtemps restée artisanale et exécutée essentiellement par les femmes commence à connaître une évolution avec le développement de presses huile.

La filière fruits et légumes bien que disposant des potentialités importantes est peu développée et est concentrée généralement autour des grandes agglomérations. Malgré les efforts consentis par les services agricoles pour son organisation et sa modernisation (création de la CAMAN et de l'ONADEH), elle demeure encore artisanale et non structurée. Pourtant son développement peut constituer une opportunité importante aux familles rurales d'engendrer des revenus non négligeables, pour faire face à leurs biens de consommation.

La filière racines et tubercules est exploitée en culture d'appoint lorsque la campagne céréalière est médiocre, à des fins d'autoconsommation. Cependant elle peut générer des revenus substantiels aux producteurs surtout le manioc dont la transformation en « gari » fait actuellement l'objet d'une importante demande. Cette filière peut constituer un atout considérable dans la recherche de la sécurité alimentaire, pour peu que sa culture soit étendue dans les régions septentrionales.

La filière coton qui contribue à hauteur de 12% à la formation du PIB et fait vivre près du tiers de la population, est la mieux structurée. Actuellement en phase de restructuration, elle éprouve des difficultés importantes liées surtout à la baisse des cours mondiaux et à la forte subvention de cette culture dans les pays développés. Il est donc vital que cette filière bénéficie d'un soutien en améliorant de manière durable ses niveaux de performance industrielle et de productivité pour s'adapter aux fluctuations des cours du marché et à la concurrence.

La filière sucre est assurée par la Compagnie Sucrière du Tchad (CST) qui exploite 3500 Ha de canne à sucre sur un périmètre irrigué avec une maîtrise totale de l'eau. Celle-ci produit annuellement 30 000 tonnes de sucre, largement inférieure à la demande de consommation nationale.

b) Environnement régional et mondial :

La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI articulée à l'IPTE renforcée, et le Crédit d'Ajustement Structurel (CAS) de la Banque Mondiale consacrent les stratégies de réduction de la pauvreté comme cadre de base pour la mobilisation de l'appui des partenaires au développement aux efforts propres des pays concernés afin de sortir leurs populations de la pauvreté.

Une autre caractéristique du contexte international actuel réside dans la tendance à la baisse continue de l'aide publique au développement et au dépérissement des systèmes de préférence dans les échanges internationaux. Avec la raréfaction conséquente des ressources à meilleur marché et des avantages commerciaux, les stratégies de réduction de la pauvreté sont aussi placées devant une obligation d'efficacité et de durabilité des effets des solutions proposées.

Le renforcement de la coopération et de l'intégration interafricaines agrandit les marchés pour les entreprises, et permet de conjuguer les efforts des différents Etats africains en vue d'une intervention plus efficace pour le bien-être des populations. On peut, notamment, citer la création de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) en

1994, de la Communauté des Etats Saharo-sahéliens (CEN-SAD) en 1998 et de l'Union Africaine en juillet 2002.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est l'initiative la plus récente dont l'objectif central est de permettre aux économies africaines de combler leur retard dans le domaine des infrastructures et de renforcer leurs capacités à participer avec plus de chance de réussite dans la libéralisation des échanges internationaux de biens et services. Défini sous l'impulsion directe des Chefs d'État africains, le NEPAD est soutenu par les partenaires au développement de l'Afrique, et porte la marque d'un ferme engagement en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des bases démocratiques en vue du développement humain durable du Continent.

Pour être opérationnelle, chacune des initiatives prises à l'échelle nationale, sous-régionale ou continentale a besoin particulièrement dans les administrations publiques, de s'appuyer sur un environnement général des institutions et des individus qui développent les connaissances théoriques, les capacités pratiques, la motivation et le sens des responsabilités nécessaires. A cet égard, le renforcement des capacités a été identifié au cours des années 90 comme le chaînon manquant du développement, dont l'importance pour tous les pays africains a justifié une prise en charge à l'échelle du Continent par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique créée en 1991.

Le Tchad a reconnu l'urgence du renforcement des capacités en confiant cette mission à un Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC), qui à travers plusieurs ateliers, faisait un travail de sensibilisation et de formation sur les opportunités de développement que l'environnement international offre au pays. .

5.2. MESURES DE SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

5.2.1. Mesures de soutien préconisées :

Les pays africains en général investissent très peu dans l'Agriculture et le Tchad ne fait pas exception. C'est pourquoi, une des principales recommandations du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), programme agricole du NEPAD, est celle demandant à tous les Etats africains d'affecter une part plus importante du budget national à l'agriculture et de mobiliser le secteur privé à investir dans le secteur agricole.

Cela doit se traduire, au niveau de l'Etat par la définition et l'adoption d'une politique à long terme de soutien à la production agricole. Cette politique doit permettre de préconiser et mettre en œuvre deux types des mesures de soutien :

- iii) des mesures incitatives pour rendre l'activité agricole rentable et encourager les investissements dans le secteur ;
- iv) des mesures visant à rendre l'environnement favorable à la production agricole..

i) Mesures incitatives :

Les mesures incitatives que l'Etat peut préconiser sont nombreuses,, mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- la politique des prix à la production: les producteurs doivent bénéficier de prix suffisamment rémunérateurs. Une hausse de prix pourrait entraîner une augmentation de la production et encourager les producteurs à l'adoption plus généralisée des pratiques culturales intensives et durables.

- La politique d'exonération des taxes: l'Etat doit préconiser la suppression des toutes formes de taxes sur les intrants (engrais, semences, plants et produits phytosanitaires) et matériels (charrues, charrettes, tracteurs, motopompes etc...) agricoles pour favoriser une intensification rapide de la production agricole ;
- La politique de soutien directe (subventions) aux services d'appui aux producteurs: le Tchad est en retard sur les autres pays en productivité et les revenus des producteurs ne leur permettront jamais d'assurer la prise en charge le conseil agricole. Le renforcement des services d'appui (vulgarisation, formation et recherche) qui pourrait favoriser l'adoption rapide par les producteurs des techniques disponibles et améliorer leur productivité et leurs revenus, doit encore demeurer du domaine public.

ii) Mesures de soutien pour un environnement favorable :

- Une politique d'investissements structurants : l'Etat doit mettre l'accent sur les investissements dans des domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport. De tels investissements permettront de rendre l'environnement favorable en agissant sur :
 - La dépendance de la production agricole des précipitations irrégulières, pesant lourdement sur la productivité des cultures à causes de l'impossibilité d'utiliser des variétés à haut rendement et des produits fertilisants
 - L'amélioration des routes, devant réduire les frais de transport ce qui améliorerait la compétitivité et la rentabilité des exploitations.
 - L'insuffisance des infrastructures d'entreposage et de transformation, réduisant les pertes après récolte ce qui maximaliserait les revenus des producteurs.
- Une politique de crédit agricole : L'Etat doit impulser la mise en place d'un système de crédit viable et accessible aux producteurs . Deux alternatives semblent se dégager : i) mettre en place un fonds garantie ou créer une ligne de crédit dans les banques de la place.
- Une politique de promotion des unités industrielles de transformation : l'Etat doit encourager les privés qui veulent investir dans le secteur en leur accordant des facilités et en les formant en cas des besoins. Une attention particulière doit accorder aux privés intéressés par la mise en place des unités de transformation.

Ces mesures permettront d'atténuer quelque peu les effets des programmes d'ajustement structurel qui ont impulsé des politiques macro-économiques dont l'impact sur le secteur agricole a été très important. En effet, des mesures telles que la libéralisation des prix, les réformes institutionnelles ayant entraîné la restructuration et la privatisation des organismes publics sans discernement, l'élimination de toutes formes de subventions, la consécration d'une partie importante de recettes au service de la dette, ont fortement réduit les capacités d'investissements dans l'agriculture et occasionné la paupérisation des populations rurales.

Mais, étant donné les considérations et mesures identifiées, il est nécessaire d'adopter une attitude réaliste qui tienne compte des ressources dont dispose le pays et sa capacité de mise en oeuvre.

5.2.2. Stratégie de sécurité alimentaire :

Face aux difficultés rencontrées pour mobiliser le financement du Plan d'Actions issu de la CSDR, une réflexion est engagée au Ministère de l'Agriculture pour une redéfinition de la stratégie nationale visant le renforcement de la sécurité alimentaire. Cette réflexion, prend en compte le « Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel », discuté et adopté par les organisations représentatives des sociétés sahéniennes et validé par les représentants des Etats membres en Novembre 2000 à Bamako (Mali), et le « Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) de la FAO », qui à travers ses deux projets de la phase pilote, a donné des résultats très concluants, ayant permis l'élaboration d'un Programme d'investissement pour l'amélioration de la production et la productivité agricole pour la phase d'élargissement du PSSA au Tchad.

Cette stratégie dont l'objectif global est l'accroissement durable des productions agricoles nationales, l'amélioration des échanges internes et externes et la rationalisation de l'aide alimentaire, s'articule autour de trois (3) axes suivants :

- La recherche d'une synergie entre les actions publiques et les initiatives privées dans les domaines liés à :
 - la formation et l'appui technique des producteurs à travers la recherche et la vulgarisation ;
 - l'équipement agricole, en améliorant le taux actuel estimé à seulement 12 %, avec un maximum de 24 % pour les charrues ;
 - l'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, semences améliorées, pesticides) ;
 - la diversification des cultures en introduisant de plus en plus dans l'assolement les tubercules, les légumineuses et les cultures maraîchères ;
 - la commercialisation et la transformation des produits pour leur conférer une certaine valeur ajoutée ;
- La mise en place d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations fiables sur la sécurité alimentaire pour l'alerte rapide. Ce dispositif mis en place grâce à un appui de la FAO et du PNUD a prouvé sa pertinence et mérite d'être pérennisé par un financement public durable ;
- La constitution d'un stock national physique et financier de sécurité alimentaire pour la gestion des crises alimentaires.

La mise en œuvre de cette stratégie nationale de sécurité alimentaire va s'articuler autour des activités, regroupées au sein d'un plan d'actions dont la description fera l'objet du chapitre 5.4. ci-après. :

5.3. EVALUATION DES REPERCUSSIONS DES MESURES ADOPTÉES PAR RAPPORT A L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Des pays comme le Tchad, qui ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité alimentaire de leurs populations, ne pourront tirer parti d'une amélioration des conditions du commerce international que s'ils remédient aux insuffisances structurelles de leurs secteurs agricoles, par un soutien interne.

Ce soutien interne à la production ne doit pas constituer un problème majeur pour peu que l'initiative soit à la fois réaliste et comporte un scénario pertinent d'un désengagement à moyen terme de l'Etat et si un accent particulier est accordé au soutien du secteur privé, pour lui permettre de jouer son rôle.

Les partenaires pourraient aider de tels pays à identifier, à formuler et à défendre leurs intérêts dans le contexte du commerce international et même leur allouer des ressources adaptées pour le développement des stratégies et l'élaboration d'un plan de soutien en vue du développement de leur secteur agricole, l'amélioration des revenus des producteurs et la réduction de leur vulnérabilité

Les mesures de subventions à la production adoptées et pratiquées vont à l'encontre de l'Accord de l'OMC sur l'Agriculture, considérant qu'elles peuvent perturber les marchés. Ceci est vrai pour les subventions pratiquées de manière massive par certains pays développés, inondant le marché international des produits défiant toute concurrence.

Au contraire, la subvention préconisée dans le contexte de l'agriculture tchadienne ne vise que le renforcement du développement institutionnel et politique, permettant d'engager des réformes sectorielles susceptibles de stimuler le développement du secteur privé et d'assurer la complémentarité de ses interventions avec celles du secteur public. En principe, ceci devrait même constituer un préalable, un minimum requis pour tous les pays membres de l'OMC, avant de prendre part aux négociations sur la base de défense de leurs intérêts réciproques.

En outre, les subventions préconisées sont tellement faibles, ne serait-ce que par rapport aux préjudices subies par des pays comme le Tchad, dans le cadre de la subvention du coton, que leurs répercussions ne peuvent être que négligeables.

Enfin, parmi les différentes mesures de soutien préconisées, celle qui aura un impact certain en faveur de la production agricole et dont la mise en œuvre ne doit pas constituer une grande entorse aux règles de l'OMC, est la mesure relative à la politique de prix aux producteurs. La difficulté réside sur la politique de prix elle-même, qui doit reposer sur une bonne connaissance du secteur et de ses spécificités, pour que le prix aux producteurs soit suffisamment rémunérateur.

5.4. PLAN D' ACTIONS DES MESURES DE SOUTIEN AU SECTEUR

5.4.1. Description du Plan d'Actions :

En conformité avec les objectifs du millénaire et de la présente étude sur l'évaluation des importations et aides alimentaires, le Plan d'Actions proposé, composé de cinq programmes, vient en complément des autres actions en cours dans le secteur agricole et vise à créer les conditions d'un accroissement rapide de la production agricole de manière à réduire la forte dépendance actuelle du pays des importations, garantir une sécurité alimentaire durable et promouvoir une croissance soutenue de l'économie.

L'importe de rappeler que ces cinq programmes, dont les descriptions détaillées sont données en annexe I du rapport, sont :

1. **Maîtrise de l'eau** : Il s'agit de développer les capacités de production locale en s'appuyant sur la maîtrise des ressources en eau. A cet effet trois sous composantes ont été retenues : i) le développement et la mise en valeur de petits périmètres irrigués, ii) le développement des cultures maraîchères et fruitières périurbaines et iii) la consolidation des acquis de la SODELAC

Le coût global du programme est estimé à 37,149 Millions de Francs CFA, soit environ 57,15 Millions de Dollars des Etats Unis.

2. **Accroissement des taux d'équipement des exploitations agricoles et d'utilisation des intrants agricoles** : Il s'agit d'améliorer de manière durable les conditions d'accès aux moyens de production. Les faibles taux d'équipement agricole et d'utilisation des fertilisants en agriculture au Tchad ont été identifiés comme facteurs limitant de l'intensification de la production.

Le coût de ce programme est estimé à 6,8 Milliards de Francs CFA, soit environ 10,46 Millions de Dollars des Etats Unis.

3. **Renforcement des capacités nationales de lutte contre les ennemis des cultures**. :Les pertes liées aux dégâts causés par les ravageurs et les maladies sont estimées annuellement à environ 30 % des récoltes, constituant ainsi un domaine où existe une marge d'accroissement de la production agricole.

Le coût de ce programme est estimé à 1,64 Milliards de Francs CFA,,soit environ 2,52 Millions de Dollars des Etats Unis.

4. **Appui à la production des semences améliorées**: Ce programme permettra de structurer la filière et de relancer les activités de production et de distribution des semences, une des conditions d'accroître de manière durable la production agricole et d'avoir un impact sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Le coût global de ce programme est estimé à 6,154 Millions de Francs CFA, soit environ 9,47 Millions de Dollars des Etats Unis.

5. **Renforcement des services d'appui aux producteurs et des services pourvoyeurs d'information**: Ce programme permettra d'assurer un financement durable du conseil agricole (vulgarisation, formation), de la recherche et du système de collecte et de diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire.

Le coût global de ce programme est estimé 7,478 Milliards de Francs CFA, soit environ 11,50 Millions de Dollars des États Unis.

5.4.2. Evaluation de la capacité du pays à couvrir les dépenses budgétaires

Les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, qui se chiffrent à 59,221 Milliards de Francs CFA, soit environ 91,11 Millions de Dollars des Etats Unis, proviendront de l'appui des partenaires en développement, sous forme de prêts et des subventions (remboursables ou non) et de l'Etat tchadien à partir de son budget ordinaire et des revenus pétroliers alloués aux secteurs prioritaires, dont l'Agriculture fait partie.

Toutefois, les engagements pris par le Gouvernement tchadien dans le cadre de l'utilisation des ressources pétrolières ne permettront que le financement des investissements productifs sur ces ressources. Les catégories de dépenses relatives au fonctionnement (salaires, diverses indemnités ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien) seront supportées par le budget ordinaire de l'Etat. La programmation de financement des secteurs prioritaires pour la période 2004-2007, mentionnée plus haut, prévoit 62,59 Milliards de Francs CFA pour l'Agriculture. Une partie de ces ressources pourrait être mobilisée au financement de ces programmes.

Années	2004	2005	2006	2007	Total
Agriculture	11,91	15,13	17,15	18,40	62,59

La contribution des partenaires en développement du Tchad seront également sollicités pour ce qui concerne les équipements et l'Assistance technique internationale ponctuelle prévue dans le cadre de la mise en œuvre de ces Programmes.

Le soutien de la communauté internationale pourrait également se concrétiser à travers une application plus généralisée des mesures d'allégement de la dette qui permettraient de libérer des ressources à investir davantage dans l'agriculture.

5.5. RENTABILITE DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION LOCALE

Les gains de productivité attendus des investissements prévus ne peuvent être identifiés avec précision à ce stade. En effet, les bénéfices pouvant provenir des services d'appui et pourvoyeurs d'information, sont difficilement quantifiables. Pour ces raisons, il n'est pas opportun de conduire une analyse économique classique du plan d'actions dans sa globalité.

Cependant, les bénéfices attendus de ces investissements dans les domaines de sécurité alimentaire, la réduction des importations céréalières, la mise en place des institutions d'accompagnement ont un impact important dans la vie économique du pays.

La stratégie nationale visant le renforcement de la sécurité alimentaire devrait se traduire par l'accroissement des productions agricoles, nationales, l'amélioration des échanges internes et externes et la rationalisation de l'aide alimentaire. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de mettre en place un programme prioritaire capable de favoriser une synergie entre les actions publiques et les initiatives privées.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

L'évaluation des importations et aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture, dans le cas du Tchad, permet de tirer les principales conclusions suivantes :

1. Le secteur agricole dispose des potentialités importantes, mais fait face à un environnement très contraignant, engendrant une très faible productivité et de phénomènes de dégradation des ressources et d'exode rural, surtout saisonnier. Une politique de soutien au secteur permettrait d'apporter de réponses aux problèmes structurels auxquels il est confronté, pour améliorer ses performances.

La production nationale en céréales ne permet pas de couvrir les besoins du pays. La disponibilité en céréales, moyenne des dix (10) dernières années, qui est de 921.490 tonnes, ne permet à la population tchadienne, estimée à 8,13 Millions en 2003, de ne disposer que de 113 kg/an et par personne, inférieure de 46 kg à la norme officielle de besoins céréaliers pour le Tchad, évalués à 159 kg/an. On estime que le reste de besoins en céréales est comblé par les importations commerciales et les aides alimentaires.

Les importations et aides alimentaires viennent chaque année combler le déficit céréalier du pays dont l'importance est fonction des aléas climatiques (sécheresse, inondation, pullulation des déprédateurs ...). Au cours des dix (10) dernières années, les importations commerciales et aides alimentaires en céréales sont estimées à 892.665 tonnes, soit une moyenne annuelle de 89.266 tonnes. En réalité, les importations cérésières sont beaucoup plus importantes. mais mal connues à cause de la fraude et de l'absence d'un système centralisateur de données au service de Douanes.

Les importations cérésières concernent essentiellement le riz et le blé, avec une prédominance du blé qui représente à lui seul les 70 % des importations du pays. Cette prédominance du blé est probablement due à la place que le pain de farine de blé occupe ces dernières années dans l'alimentation des populations urbaines. On note même une tendance à l'accroissement des importations du blé dont les quantités sont passées de 50.000 tonnes en 1994 à 95.000 tonnes en 2002;

Les importations commerciales des céréales et les aides alimentaires ne résultent pas d'un choix politique délibéré du Gouvernement du Tchad, mais se sont imposées au pays pour des raisons multiples, parmi lesquelles :

- i) les faibles investissements dans le domaine des infrastructures rurales, tels les aménagements hydro-agricoles pour réduire la dépendance des aléas climatiques, la construction des routes, des pistes rurales et des magasins de stockage.
- ii) Le désengagement prématuré de l'Etat de certains secteurs d'activités où son soutien demeure encore indispensable, tels des domaines des services d'appui aux producteurs (vulgarisation, formation, recherche), de distribution des intrants sans que des privés ne soient en mesure d'assurer la relève, etc...
- iii) Les prix très bas des céréales (notamment le riz) importées des pays asiatiques, déifiant toute concurrence, probablement subventionnées ;

La sécurité alimentaire est la question centrale de la problématique objet de l'étude et comme les céréales (mil, sorgho, berbéré, riz et blé) constituent la consommation de base de la population tchadienne, Il faudrait adopter une stratégie permettant d'accroître leurs disponibilités. Une attention particulière doit être accordée à l'accroissement des cultures du

riz et du blé, dont les besoins vont croissants, afin de réduire les importations. Cela pourrait s'inscrire dans le cadre de 70 petits périmètres à aménager pour le riz et de la réhabilitation des polders du Lac pour le blé.

Les données du tableau N°10 ci-dessous, représentant la production céréalière locale disponible et les importations et aides alimentaires, montrent des très importantes fluctuations inter-annuelles, ne permettant pas de présager sur une amélioration de la stabilité des approvisionnements à partir de la production locale dans les conditions actuelles du secteur agricole.

Tableau N° 8 : Production céréalière et importations céréalières

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Produc dispon	971.470	773.690	716.760	793.040	1.065.130	1.003.800	753.040	1.006.710	976.580	1.154.660
Import. Comm.	50.000	60.400	65.000	64.000	60.000	44.100	59.040	57.010	95.000	78.000
Aides alimen.	17.160	-	24.380	9.460	4.100	19.900	19.960	8.990	75.940	14.300

Source DPA/DSA

Le secteur joue un rôle important dans l'économie du pays, mais sa part dans le budget de l'Etat demeure encore faible. Le pays doit commencer à allouer davantage des ressources à l'agriculture. Un effort doit être consenti pour que la part du budget de l'Etat allouée à l'agriculture ne doit pas être inférieure à 10 %, comme l'a recommandé la déclaration de Maputo.

L'adoption de la Stratégie de la Bonne Gouvernance par le Gouvernement contribue à créer un environnement propice, favorable aux investissements privés dans le développement agricole et rural. Cela pourrait être un atout pour mobiliser les acteurs privés à investir dans le secteur considéré peu rentable et à risques. .

6.2. COUTS LIES AUX MESURES DE SOUTIEN PRECONISEES

6.2.1. Programmes majeurs du secteur rural :

Lors de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural tenue en Juin 1999, un plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie du développement rural a été présenté aux partenaires du Tchad. Ce plan d'actions est structuré en six (6) programmes qui sont :

7. Programme de renforcement des services d'appui aux producteurs ;
8. Programme d'appui à la commercialisation et à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ;
9. Programme mise en valeur et gestion durable des ressources naturelles ;
10. Programme de restauration et de conservation des potentiels productifs et de la biodiversité ;
11. Programme d'appui à l'organisation et à la structuration du monde rural ;
12. Programme de renforcement des capacités

Pour la période 1999-2001, les besoins de nouveaux financements soumis aux partenaires, ne prenant pas en compte les opérations en cours, s'élèvent à 74 Milliards de FCFA, soit

environ 123 millions \$US. Ces besoins ne prennent en compte les opérations qui étaient en cours ou dont les financements étaient acquis et les démarrages proches.

Ces besoins de financement, présentés dans le tableau ci-dessous, ne sont toujours pas satisfaits et les actions programmés dans ce cadre doivent être considérés comme non encore financés.

La mise en œuvre de ces programmes aura de manière significative un impact sur la croissance des productions dans le secteur à travers les actions d'organisation, d'amélioration des services et de renforcement des capacités qu'ils soutiennent.

Tableau N° 9: Besoins de financement de 1999 à 2001 (milliards f.cfa)

Programmes nouveaux	1999	2000	2001	Total	%
Renforcement des services d'appui aux producteurs	2,2	5,3	7,6	15,1	20,4%
Appui à la commercialisation et à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux	0,2	2,9	6,5	9,6	13,0%
Mise en valeur et gestion durable des ressources naturelles	0,0	10,2	25,1	35,3	47,7%
Restauration et conservation des potentiels productifs et de la biodiversité	0,0	1,7	5,0	6,7	9,0%
Appui à l'organisation et à la structuration du monde rural	0,2	0,6	1,7	2,5	3,4%
Renforcement des capacités	0,5	1,8	2,5	4,8	6,5%
Total	3,1	22,5	48,4	74,0	100%

L'accroissement de la production passe également par le développement des filières. Cela se fera à travers la valorisation des produits par la transformation, le renforcement des capacités de négociation d'organisation et de gestion, l'accroissement de l'offre de crédit et enfin la facilitation des échanges sur le plan national et international.

6.2.2. Mesures de soutien pour le développement du secteur agricole

L'appui dont le secteur agricole tchadien a besoin pour son développement et pour offrir de nombreux bienfaits à une population au taux de croissance annuelle relativement élevé (2,4 %) et à 80 % vivant des actifs agricoles, est varié et multiforme. Les mesures de soutien préconisées dans le cadre de cette étude viennent en renforcement des nombreuses autres actions en cours de réalisation ou en voie de l'être.

Les contraintes auxquelles fait face le secteur rural et la pauvreté des populations vivant de l'agriculture rendent nécessaires certaines mesures de soutien, que la présente étude préconise à travers le « Plan d'Actions de Mesures de Soutien au Secteur Agricole » proposé. Ces mesures de soutien sont traduites en activités regroupées au sein de cinq (5) programmes ci-dessous, toutes visant à créer les conditions nécessaires d'une intensification de la production agricole et sa sécurisation aussi bien contre les aléas climatiques, à travers la maîtrise de l'eau, que contre les déprédateurs qui occasionnent chaque année des pertes importantes, à travers l'appui à la protection des cultures.

Ces cinq (5) programmes sont les suivants :

1. Maîtrise de l'eau, dont le coût global est de 37,149 Milliards F CFA, soit 61,915 Millions USD;
2. Amélioration de l'équipement des exploitations agricoles, pour un montant de 6,800 Milliards F CFA, soit 11,330 Millions USD ;
3. Renforcement des capacités de lutte contre les ennemis de cultures, pour un coût de 1,640 Milliards FCFA, soit 2,730 Millions USD

4. Appui à la production et diffusion des semences améliorées, pour un coût de 6,154 Milliards F CFA, soit 10,256 Millions USD ;
5. Renforcement des capacités des services d'appui aux producteurs et du système d'informations sur la Sécurité alimentaire, pour un coût de 7,478 Milliards F CFA, soit 12,463 Millions USD. .

Tableau N° 10 : Besoins de financement des mesures de soutien préconisées pour la période 2005 à 2008 (4 ans).

Programmes de mesures de soutien	2005	2006	2007	2008	Total
Maîtrise de l'eau	0,500	11,145	18,575	6,925	37,149
Équipement des exploitations agricoles	0,300	2,600	2,600	1,300	6,800
Renforcement des capacités de lutte contre les ennemis des cultures	0,240	0,660	0,450	0,290	1,640
Appui à la production des semences améliorées	0,320	2,460	1,850	1,524	6,154
Renforcement des capacités des services d'appui aux producteurs et pourvoyeurs d'informations	1,495	3,740	1,122	1,121	7,478
Total					59,221

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES :

1. Annuaire Statistique 1997 . Direction de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques (Mai 1999)
2. Assistance au CASAGC et renforcement des capacités du SISAAR. Direction de la Production Agricole/Ministère de l'Agriculture du Tchad (Juin 2003)
3. Budget Général de l'Etat, gestion 1994 (Ministère des Finances, Décembre 1994)
4. Budget Général de l'Etat, gestion 1994 (Ministère des Finances, Décembre 1994)
5. Budget Général de l'Etat, gestion 1995 (Ministère des Finances, Décembre 1995)
6. Budget Général de l'Etat, gestion 1996 (Ministère des Finances, Décembre 1996)
7. Budget Général de l'Etat, gestion 1998 (Ministère des Finances, Décembre 1998)
8. Budget Général de l'Etat, gestion 1999 (Ministère des Finances, Décembre 1999)
9. Budget Général de l'Etat, gestion 2000 (Ministère des Finances, Décembre 2000)
10. Budget Général de l'Etat, gestion 2001 (Ministère des Finances, Décembre 2001)
11. Budget Général de l'Etat, gestion 2002 (Ministère des Finances, Décembre 2002)
12. Budget Général de l'Etat, gestion 2003 (Ministère des Finances, Décembre 2003)
13. Direction de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques. Annuaire Statistique 1997 (Mai 1999)
14. FAO – Plan à moyen terme 2002-2007 (Rome, 2000)
15. FAO La Situation mondiale de m'alimentation et de l'agriculture (ROME 2002)
16. FAO . Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) République du Tchad (Avril 2004)
17. Formulation des programmes prioritaires dans le secteur prioritaire du développement rural Renforcement des capacités. Programme II Ministère de l'Agriculture (Mars 2003)
18. HASSANTY Oumar Séminaire sur le NEPAD. Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique. (NEPAD, N'Djaména, Janvier 2004)
19. INSEED Note de cadrage macro-économique – Prévision Macroéconomique 2004-2006 (Mai 2004)
20. Institut International d'Agriculture Tropicale, FAO - Politiques agricoles pour la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles en Afrique (Tbadan, 2000)
21. Les Indicateurs Economiques du premier trimestre 2001 ; Le Secteur Réel (BEAC Direction Nationale , N'Djaména 2001)
22. Programme d'Appui à la Filière Semences au Tchad. Ministère de l'Agriculture (Avril 2004)
23. Programme prioritaire de Sécurité Alimentaire durable au Tchad dans une perspective de réduction de la pauvreté (Septembre 2001)
24. ACORD Etude sur la sécurité alimentaire dans les Départements de Djouf Al Ahmar, du Guéra et de Dabbaba (Septembre 2004)
25. FAO/Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement -:Diagnostic, Stratégies et Propositions d'Action pour le PNCSA au Tchad (Rapport Final, 1994)
26. BIEP, Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement : Programme d'Ajustement Structurel des filières céréalières au Tchad (Eude diagnostique, 1994)
27. Rapport Terminal consolidé de deux projets TCP/CHD/2002 (D) et TCP/CHD/8923 « Maîtrise de l'eau dans le cadre du PSSA – Phase I et II » (PCT FAO/TCHAD 2003)
28. Rapport annuel d'activités 2002 PSSA/TCHAD (Coordintion du PSSA, 2003)
29. Appui à la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC, Document du projet, 2003)
30. Programme de développement de petits périmètres irrigués et gestion de l'espace (DGGRHA, 2003)
31. Equipement en matériel des exploitations agricoles (SG/MA, 2004)

ANNEXES: